

NUMERO
96

Mensuel
septembre
2004
ne paraît pas en juillet

CCE
Conseil Central de l'Economie



Secrétariat
du Conseil Central de l'Economie



AVENIR DE LA
JOYEUSE ENTRÉE
BLIJDE INKOMST
L'AMBI



LETTRE MENSUELLE SOCIO-ÉCONOMIQUE

- **AVENIR DE NOS RETRAITES** - Débat autour d'un livre controversé
- **VIEILLISSEMENT** - Le Conseil Supérieur des Finances se veut rassurant
- **LE CCE EN SLOVAQUIE** - Un voyage instructif

NUMERO

96

→ septembre 2004

DÉBAT

l'avenir de nos retraites	3
"la faillite coupable des retraites"	4
pour un nouveau contrat entre générations	8
la natalité ne peut tout résoudre	15
"faux problèmes et vraies solidarités"	19
réactions des partenaires sociaux	34

VIEILLISSEMENT

un rapport qui rassure	35
------------------------	----

ÉLARGISSEMENT

voyage d'étude en Slovaquie	39
-----------------------------	----

ACTUALITÉS

conseil central de l'économie	47
autres organes de concertation	49

- > Comité d'accompagnement : Robert Antonissen, Michel Davreux, Luc Denayer, Ton Harding, Paul Henriet, Ada Jacobs, Viviane Van Uytven
- > Rédaction : Marie Baudour, Olivier Belle, Corinne Gobin, Ton Harding, Paul Henriet, Michèle Pans, Rob Vandeweyer
- > Secrétariat de rédaction : Alain Cabaux
- > Traduction : Jan Lambert
- > Mise en page : Simonne Loison
- > Impression : José Marquez y Sanchez
- > Site Web : www.ccecrb.fgov.be
- > Éditeur responsable : Ton Harding, Avenue de la Joyeuse Entrée 17-21, 1040 Bruxelles



→ DÉBAT

CCE
Conseil Central de l'Économie

L'avenir de nos retraites

3

Dans le but de faire progresser la réflexion en matière de systèmes de sécurité sociale, et en particulier en matière de systèmes de retraites et de pensions, thématique qui figure à l'agenda politique, le secrétariat du Conseil central de l'économie a organisé, le 18 juin 2004, un lunch-débat autour du livre de David Cosandey, « La faillite coupable des retraites : Comment nos assurances vieillesse font chuter la natalité ? »¹. Dans un premier temps, l'auteur a exposé brièvement les thèses de son essai. Ensuite, le démographe Michel Loriaux (du SPED, l'Institut de Démographie de l'UCL), l'économiste Michel Englert (Conseiller au Bureau fédéral du Plan) et la sociologue Corinne Gobin (directrice du GRAID, Institut de Sociologie de l'ULB) ont fait valoir leurs points de vue critiques sur cet ouvrage. Enfin, les interlocuteurs sociaux ont commenté la problématique du vieillissement en général et les thèses que David Cosandey (Docteur en physique théorique, il travaille à la Banque cantonale de Zürich) défend en la matière. On trouvera dans le dossier qui suit un large aperçu de cette rencontre.

¹ « La faillite coupable des retraites. Comment nos assurances vieillesse font chuter la natalité ? », Editions L'Harmattan, collection « Questions Contemporaines », Paris, 2003, 165 pages.

Nous publions dans les pages qui suivent un résumé de l'ouvrage de David Cosandey tel que l'auteur l'a présenté à la réunion du 18 juin dernier.

UN CERCLE VICIEUX

Nos systèmes de retraites provoquent la dénatalité : ceux qui n'ont pas ou peu d'enfants, touchent la même retraite que ceux qui ont beaucoup d'enfants. En retour, la dénatalité ruine ces systèmes en un tragique cercle vicieux : pour que les retraites soient financées et payées, il faut qu'existe une nouvelle génération.

Pour arrêter ce cercle vicieux, il faudra réformer nos retraites « aveugles » (indifférentes au nombre d'enfants) pour en faire des systèmes « clairvoyants », c-à-d. : d'une part, prendre en compte dans le calcul de la retraite le nombre d'enfants élevés ou entretenus par l'affilié ; d'autre part, mettre en place une structure permettant à tous, (aux parents comme aux non-parents) de contribuer à la nouvelle génération de façon à avoir droit à une retraite aussi.

Une telle réforme a commencé en toute discrétion en Allemagne avec la retraite facultative Riester, lancée en janvier 2002, qui prend en compte le nombre d'enfants dans le calcul de la retraite.

Une fois la décision prise de passer aux retraites « clairvoyantes », une période de transition de trente à quarante ans devra être appliquée.

L'AMPLEUR DU PROBLÈME

L'importance de l'enjeu est tel - le pourcentage de la richesse nationale absorbé par le paiement des retraites, les flux d'argent allant chaque année aux retraités et les fortunes amassées par les systèmes de capitalisation sont tellement colossales - que les populations réagissent nerveusement (à travers de manifestations et de grèves) au moindre changement.

Nos systèmes de retraites ont brisé le lien de solidarité réciproque qui unissait les générations pendant des années : nous vous nourrissons, logeons, éduquons et protégeons pendant votre enfance en échange de quoi vous nous entretenez, soignez et protégez pendant notre vieillesse.

Nos systèmes de retraites souffrent d'un travers fondamental. Ils calculent le droit à recevoir une retraite à partir du nombre d'années passées à cotiser pour les plus vieux, alors que la seule chose qui peut servir de base de calcul pour les retraites futures, c'est ce qu'on a donné à la jeune génération qui devra payer pour nous plus tard.

Nos systèmes de retraites ont supprimé la retraite traditionnelle, qui avait des limitations de tout système coutumier et familial (en cas de décès accidentel de leurs enfants ou en cas de conflits familiaux, les parents se retrouvaient privés de leur garantie vieillesse), mais qui fonctionnait selon un principe équitable. Ils ont introduit un mécanisme discutables, faussant les échanges

intergénérationnels (dans lequel les contributeurs (les parents) doivent payer pour les non-contributeurs (les non-parents). Ils font de « donner aux plus vieux » la condition de « recevoir des plus jeunes » alors que c'est « donner aux plus jeunes » qui devrait conditionner « recevoir des plus jeunes »¹.

La retraite que les travailleurs reçoivent, n'est pas (comme cela nous a été inculqué) le remboursement des cotisations qu'ils ou elles ont payées pendant leur vie professionnelle, mais ce qu'ils ont dû à la génération suivante en nourrissant, soignant, éduquant et protégeant les enfants dont ils/elles ont la charge, les leurs ou ceux de leur conjoint.

Dans le mode de fonctionnement actuel qui consiste à négliger les contributeurs (les parents) et à favoriser les non-contributeurs (les non-parents), nos systèmes de retraites sont condamnés à sombrer.

Un bref survol historique de la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Espagne et les États-Unis montre que chaque fois que les retraites sous leur forme actuelle (càd. indifférentes au nombre d'enfants) ont été renforcées, la natalité a baissé et vice versa.

LES FONDS DE PENSION MENACÉS EUX AUSSI

Les systèmes de retraites par capitalisation « aveugles » n'offrent aucune alternative au désastre programmé (la faillite) des systèmes de retraites par répartition « aveugles » parce qu'ils sont eux aussi vulnérables au déclin démographique. Le succès des systèmes de retraites par capitalisation dépend de la croissance économique, elle-même dépendant du nombre de naissances.

Qu'ils soient par répartition ou par capitalisation, pour fonctionner, les systèmes de retraites ont tous besoin d'une classe active, plus concrètement, d'une vague d'arrivées sur le marché du travail au moins équivalente à la vague des actifs partant à la retraite : il ne peut exister des rentiers que s'il existe des travailleurs. L'existence d'une nouvelle génération est une condition sine qua non pour que la génération précédente puisse jouir d'une période inactive, d'une retraite, quel que soit le mode de prévoyance choisi.

Les systèmes de retraites faisant abstraction de cette vérité fondamentale – càd. nos systèmes de retraites « aveugles » faisant fondre la nouvelle génération- sont voués à l'échec. Ils obligeront les futurs vieux (ayant payé des cotisations pendant toute leur vie professionnelle), soit à travailler jusqu'à l'âge de 70, 75 ans, soit à passer leur vieillesse dans l'indigence.

¹ « Donner aux plus vieux » veut dire « donner à la génération précédente en prenant soin de ses vieux parents devenus faibles »
« Recevoir des plus jeunes » veut dire « recevoir de la génération suivante en étant pris en charge ». « Donner aux plus jeunes » veut dire « donner à la génération suivante, en nourrissant, soignant, éduquant et protégeant les enfants dont il/elle a la charge, les siens ou ceux de son conjoint ».

LES STRATÉGIES INEFFICACES

Les mesures le plus souvent proposées pour répondre à la crise des retraites sont inefficaces. Il n'est guère recommandable de :

- Élever l'âge de la retraite pour deux raisons. La première raison est que cette mesure punit tout le monde (les parents comme les non-parents) pour une évolution dont tout le monde n'est pas responsable : les parents ne sont pas responsables pour la chute de la natalité. La deuxième raison est que cette mesure est désagréable : nous préférons tous avoir le droit d'interrompre notre labeur à l'âge prévu.
- Élever les impôts sur les personnes et/ou la consommation parce que c'est une mesure injuste. Elle frappe plus durement les personnes avec enfants (qui sont les moins coupables de la crise des retraites) que les autres.
- Augmenter la productivité du travail pour trois raisons. La première raison est que s'appuyer sur une prévision optimiste du progrès technologique (dont découle la croissance de la productivité du travail) étalée sur plusieurs décennies, est quelque peu hasardeux. La croissance de la productivité du travail prévue peut très bien ne pas survenir. La deuxième raison est que cette mesure peut conduire à davantage de grèves et de conflits sociaux. Rien ne dit que les actifs comme les inactifs, se satisferont du même niveau de vie pendant trente, quarante ans. Rien ne dit que tout le monde renoncera tranquillement à toute augmentation de son pouvoir d'achat. La troisième raison est que le progrès technologique permet non seulement la croissance de la productivité du travail, mais aussi l'allongement de la durée de vie qui entraîne des retraites supplémentaires à payer.
- Augmenter le taux d'emploi en réduisant le taux de chômage, en faisant entrer davantage de femmes sur le marché du travail et/ou en réduisant le travail au noir parce que ces mesures reportent le problème (la crise des retraites) pour l'amplifier ensuite. Ces mesures font gagner du temps en gonflant un temps le flux des cotisations payées à la sécurité sociale, mais font ressurgir le problème amplifié plus tard, lorsque la masse supplémentaire de cotisants rejoint à son tour la classe des inactifs, sans avoir eu davantage d'enfants et probablement en en ayant eu moins.
- Recourir à l'immigration pour deux raisons. La première raison est que cette mesure ruine toute solidarité intergénérationnelle. Pendant leur vie active, les travailleurs immigrés appelés au renfort des retraites entretiendraient les parents des autres (lisez : d'une collectivité dont leurs parents ne font pas partie) en non leurs parents. Pendant leur vieillesse, ils vivraient aux dépens des enfants des autres à qui ils n'auraient rien donné. La deuxième raison est que cette mesure n'apporte qu'une aide temporaire au problème (la crise des retraites). Une fois les nouveaux arrivants intégrés à l'économie formelle et déclarée en occupant des emplois bien rémunérés (càd. une fois qu'ils commenceraient à payer des cotisations dignes de ce nom), ils se mettraient à réduire leur taux de fécondité et il faudrait réimporter une nouvelle vague de main-d'œuvre.

- Investir dans des portefeuilles d'actions et d'obligations de pays en développement à forte croissance économique parce que cette mesure est trop hasardeuse. Y recourir pour quelque chose d'aussi important que les retraites de millions de personnes au mépris du risque politique (de guerres) et financier (de catastrophes financières) est très hasardeux. La situation peut changer trop rapidement.
- Revenir furtivement au système traditionnel où les enfants devenus grands entretiennent personnellement leurs vieux parents en remerciement d'avoir été pris en charge pendant leur propre enfance (c-à-d. suivre la voie américaine) parce que cette mesure abroge la retraite institutionnalisée supervisée par l'État qui est synonyme de progrès social : elle offre une garantie pour les parents ayant perdu leurs enfants ; elle permet une certaine redistribution des revenus ; elle évite la promiscuité entre les générations, etc.

VERS UN RÉTABLISSEMENT DE LA SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS

En définitive, les gouvernements auront le choix. Ou bien, les gouvernements continuent à appliquer les mesures analysées au chapitre précédent et ils ne feront qu'accompagner les systèmes de retraites dans leur descente aux enfers avec comme résultat final: primo, la disparition de la retraite institutionnalisée ; secundo, que tous les futurs vieux devront soit continuer à travailler jusqu'à l'âge de 70,75 ans, soit passer leur vieillesse dans l'indigence.

Ou bien, les gouvernements s'attaquent au problème (la crise des retraites) en passant aux systèmes de retraites « clairvoyantes », systèmes de retraites qui récompensent l'investissement en capital humain, c-à-d. les efforts et dépenses importants que représentent la mise au monde, l'éducation, le logement, l'habillement, les soins pendant l'enfance.

Pour s'y prendre en pratique dans le cas de la répartition, l'auteur envisage deux variantes plus (la variante « alpha ») ou moins (la variante fusion « cotisations-retraites » et « allocations-enfants ») éloignées des systèmes actuels.

Une réforme des retraites vers plus de « clairvoyance » a peu de chances d'être aisément acceptée. Pour passer aux retraites « clairvoyantes », il faudra que population et autorités soient préalablement convaincues de leur légitimité. Les citoyens devront admettre que ce à quoi ils ont crû pendant des décennies (que « cotiser durant la vie professionnelle suffit pour toucher une retraite », ou que, « payer pour la génération précédente suffit pour recevoir de la génération suivante ») était erroné. Les décideurs politiques devraient rectifier le fonctionnement actuel de nos systèmes de retraites en tenant compte également de l'investissement en capital humain (c-à-d. des énormes efforts et dépenses que représentent la mise au monde, l'éducation, le logement, l'habillement, les soins pendant l'enfance) dans le calcul de la retraite.

Pour un nouveau contrat entre générations

Le secrétariat du Conseil central de l'économie a demandé à Monsieur Michel Loriaux (Institut de démographie- UCL) de commenter en tant que démographe la thèse de David Cosandey. Voici la retranscription de son intervention dans le débat.

J'ai trouvé très intéressante la thèse de David Cosandey, même si au départ, j'ai cru y être totalement opposé.

Après une lecture plus en profondeur, j'admets volontiers qu'il s'agit d'une thèse qui a le mérite d'être originale et audacieuse, voire fortement provocante, à une époque où, en matière de retraites notamment, l'audace n'est pas ce qui caractérise le plus les débats et où les propositions d'aménagement des systèmes actuels sont, pour la plupart, frappées du sceau de la pensée unique et relèvent plus du rafistolage que de véritables réformes.

L'originalité bien sûr c'est notamment de soutenir que ce sont les systèmes de retraite qui ont provoqué la chute de la natalité et non l'inverse comme il est communément admis. Mais j'y reviendrai.

Par contre, il y a une deuxième caractéristique dans le discours de M. Cosandey que je trouve fondamentale et que je partage entièrement : c'est la nécessité de rétablir - disons de maintenir, si on préfère - la solidarité entre les générations. Mon raisonnement à ce propos n'est sans doute pas entièrement similaire au sien, mais je pense en revanche que les sociétés vieillissantes, précisément parce qu'elles sont vieillissantes, et donc plus fragilisées dans certains segments de leur population, ont un besoin impératif de solidarité, et en particulier de solidarité intergénérationnelle.

Pourquoi ? Tout simplement parce qu'elles n'ont jamais été aussi intergénérationnelles qu'elles ne le sont aujourd'hui, en ce sens qu'il existe des générations, souvent nombreuses, dans un intervalle d'âges de plus en plus grand, allant de 0 à 100 ans et au delà. Mais surtout, ces générations sont extraordinairement différentes, parce qu'elles ont été socialisées à des époques elles-mêmes très différentes, et qu'elles ont développé des valeurs et des modèles culturels eux-mêmes fortement différenciés en fonction des événements vécus et des contextes, l'accélération de l'histoire n'ayant rien changé de ce point de vue.

Résultat : gérer nos sociétés multigénérationnelles (et de surcroît multiculturelles) est devenu un véritable casse-tête politique, si on veut bien admettre qu'une gouvernance doit viser à satisfaire de façon optimale les besoins et les aspirations de tous les citoyens, quels que soient leur âge, leur sexe, leur catégorie sociale ou leur rattachement culturel.

Or, jamais une telle diversité n'a été rencontrée dans l'histoire passée des pays occidentaux, ce qui veut dire que l'expérience du passé ne nous servira pas à grand chose et que tout devra être réinventé et renégocié au niveau de nos modes d'organisation et même souvent de nos institutions.

C'est à ce titre d'ailleurs que je trouve intéressant l'essai de M. Cosandey, puisqu'il n'hésite pas à envisager des réformes en profondeur qui contrastent avec l'affligeante timidité de la plupart des propositions de nos experts ou de nos hommes politiques.

LE VENT DE LA LIBERTÉ

Mais si j'insiste autant sur l'importance de la solidarité intergénérationnelle, c'est bien non seulement parce qu'elle me paraît la clé de voûte de notre édifice sociétal, mais surtout parce qu'elle me paraît menacée quotidiennement et de plus en plus dans ses fondements élémentaires. Et le paradoxe est aussi très fort, puisque c'est au moment où la solidarité entre générations se révèle la plus nécessaire (à cause du vieillissement et de ses effets indirects) qu'elle est battue en brèche, désavouée de partout et dénigrée, au nom de prétextes le plus souvent fallacieux.

Le vent de liberté, et surtout l'individualisme exacerbé qui a soufflé sur nos sociétés occidentales, y a grandement contribué, en créant le sentiment que la protection du groupe ou de la communauté était moins nécessaire à partir du moment où les besoins essentiels - et même ceux pas du tout essentiels étaient assurés - ou les grands risques couverts, laissant ainsi à chacun la possibilité de gérer sa vie de façon autonome, en s'affranchissant des contraintes collectives.

Malheureusement, il s'agit pour la plupart d'une illusion qui ne résiste pas à un examen des situations réelles et le drame est sans doute accentué par le fait que les solidarités actuelles sont devenues étatiques et anonymes et qu'elles ne sont plus perçues comme le résultat des liens de solidarité tissés entre les générations par la mise en œuvre des systèmes de protection sociale.

Toutes les tentatives actuelles de développer des seconds ou des troisièmes piliers pour financer les retraites, d'encourager les formules assurancielles privées, de remplacer partiellement ou totalement les systèmes dits de répartition par des systèmes fondés sur la capitalisation, sont des façons insidieuses de porter atteinte au principe de solidarité intergénérationnelle, même si le bon sens commun énonce qu'il est raisonnable de diversifier les modes de financement pour ne pas, comme on le dit pudiquement, mettre tous ses œufs dans le même panier. Comme si une raison aussi essentielle que maintenir la solidarité entre génération pouvait être mise dans la balance avec des arguments techniques comme le rendement actuariel.

Et le pire est sans doute que beaucoup d'assureurs ou de banquiers se font les complices de cette conspiration anti-solidaire en encourageant les jeunes à rompre la chaîne de la solidarité générationnelle en leur vantant les mérites des formules assurancielles privées, mais en oubliant de rappeler que ces formules sont soumises aux aléas de la conjoncture et aux risques des crises financières. Mais surtout, ils ne disent jamais que devant l'allongement de la durée de vie moyenne, le plus grand risque est de ne pas pouvoir accumuler à titre individuel une épargne suffisamment importante pour garantir une prise en charge pendant les 30 ou les 40 années que représentera probablement la phase de retraite pour les nouvelles générations.

Mais j'en reviens aux analyses et aux propositions de David Cosandey.

LA NOUVELLE FAMILLE

J'ai du mal à le suivre en ce qui concerne la liaison qu'il établit entre la baisse de la natalité et la faillite des retraites, ou même entre l'évolution démographique et l'évolution économique. L'idée d'une sorte de circularité de la natalité vers les retraites avec retour sur la natalité peut paraître intellectuellement séduisante mais je la trouve néanmoins exagérément monolytique.

Pour moi, il serait trop simpliste d'admettre que la natalité a baissé à partir du moment où l'instauration des systèmes publics de retraite aurait rompu le lien naturel entre les générations et encouragé les couples à renoncer à un effort reproductif. L'idée de « prendre sans donner » et de se réfugier dans un comportement égoïste de consommateur hédoniste, au détriment de l'investissement dans les enfants, a sans doute pu intervenir dans la baisse de la fécondité et de la natalité, mais cet argument ne peut manifestement pas suffire à en rendre compte à lui-seul.

Je suis d'ailleurs soupçonneux depuis toujours à l'égard de ce genre de raisonnement causaliste, quel qu'il soit, lequel implique un déterminisme relativement strict, même s'il s'inscrit dans une causalité multiple. Je préfère pour ma part lui substituer une approche globale et systémiste partant du principe que les comportements démographiques sont des faits sociaux qui ne prennent leur signification pleine et entière que s'ils sont resitués dans la globalité des mutations des systèmes sociaux dans lesquelles ils s'insèrent.

Je suis d'accord avec M. Cosandey lorsqu'il déclare que ce n'est pas la pilule contraceptive ou d'autres raisons techniques du genre qui explique le recul de la fécondité, mais il a existé un ensemble de facteurs historiques convergents qui ont contribué à modifier les comportements procréateurs et l'instauration des systèmes de protection sociale n'est qu'un élément parmi d'autres de ces mutations sociétales qui ont accompagné la révolution industrielle.

Parmi les autres éléments, on peut certainement évoquer les changements de la condition féminine et la participation accrue des femmes à l'économie, la diminution de la mortalité infantile et la préférence pour des enfants de « qualité » plutôt que pour des enfants « en quantité », les transformations en matière d'union conjugale avec la percée des unions libres, sans parler de la vague de divortialité, etc.

Bref, c'est toute la famille, avec la place occupée par ses différents membres et ses finalités, qui a subi des mutations profondes et qui a été reprogrammée en fonction des nouveaux contextes technologiques, économiques, sociaux et culturels. C'est vrai que toutes les évolutions ne sont pas forcément ni automatiquement optimales, mais la plupart sont généralement relativement congruentes par rapport à l'ensemble du système sociétal, qu'on soit par ailleurs d'accord ou non avec ces réorientations.

FÉCONDITÉ : UNE CHUTE SÉCULAIRE

Je peux, si j'étais d'obédience nataliste, regretter la disparition des familles nombreuses ou la banalisation des avortements, comme je peux m'élever contre la légalisation de l'euthanasie. En revanche, je ne peux pas renoncer à m'interroger sur les raisons pour lesquelles, malgré la faiblesse réelle de natalité et le maintien depuis une trentaine d'années de cohortes jeunes « creuses » (comme on dit parmi les démographes), le chômage des jeunes est malgré tout de nos jours aussi élevé et tellement difficile à éradiquer (ou simplement à réduire).

Et la réponse qui me vient spontanément à l'esprit, c'est que nous sommes entrés dans des sociétés où la productivité générale, mais aussi la productivité du travail, ont tellement progressé qu'une diminution de la main-d'œuvre n'est en rien en contradiction avec une augmentation de la valeur ajoutée et de la richesse collective.

Et dans ce cas, n'est-ce pas cela que les parents ont intuitivement intégré lorsqu'ils renoncent à accroître leur descendance - où même qu'ils ne la constituent pas du tout - ayant compris que l'avenir de leurs enfants potentiels est compromis - ou en tout cas très incertain ? Beaucoup de couples ne redoutent-ils pas de donner la vie, ou ne le font-ils qu'avec parcimonie, pour se donner les chances de doter leur progéniture limitée des meilleurs atouts possibles, en termes d'éducation notamment.

Monsieur Cosandey évoque le fait que les parents potentiels ne raisonnaient plus en termes de double réciprocité, transferts des parents vers les enfants par l'éducation et ensuite des enfants vers les parents à travers la protection contre la vieillesse. Soit, concédons-le même mais à condition de concéder aussi que l'argument que je viens d'évoquer est de même nature et pas forcément moins plausible.

On a cru pendant longtemps que croissance démographique et développement économique allaient de paire et, inversement, que dépeuplement ou dénatalité rimait avec récession et Monsieur Cosandey recourt largement à cet argument dont il semble trouver des preuves dans notre histoire récente ou plus ancienne. Et il est vrai que la révolution démographique apparue au XIX^{ème} siècle et poursuivie au XX^{ème} siècle a été concomitante à la révolution industrielle et économique. Pour que cette dernière puisse prendre tout son essor, il fallait que les masses agricoles puissent abandonner le secteur agricole et se tourner vers le secteur industriel qui réclamait à l'époque une main-d'œuvre abondante.

Et pour que l'industrie puisse écouler ses productions abondantes et massives, il fallait disposer de grands marchés. Et c'est bien ce qui s'est produit, d'abord l'exode rural à cause des progrès de productivité de ce secteur, et ensuite le peuplement des villes et l'approvisionnement des usines et des entreprises en main-d'œuvre abondante grâce à la croissance de population suscitée par la dynamique démographique, et en particulier la baisse de la mortalité (principalement infantile) suivie quelques décennies plus tard par la baisse de la natalité. Et c'est seulement le différentiel chronologique entre ces deux paramètres du mouvement qui a provoqué l'accroissement de la population, mais tout en sachant que la fécondité était séculairement en déclin.

Autrement dit, les natalistes doivent admettre que le maintien de la fécondité à ses niveaux d'avant la transition démographique aurait été plutôt catastrophique en termes d'explosion démographique incontrôlée, et que même la relance du baby boom entre 1945 et 1965 n'a été qu'un accident historique rompant temporairement la tendance à la réduction à long terme de la fécondité.

« LE CRÉPUSCULE DE L'OCCIDENT »

Rêver à une remontée autour des niveaux des années 60 est donc sans doute profondément irréaliste et ne correspondrait à aucune logique sociale évidente, sauf celle de reconstituer précisément l'équilibre numérique des générations.

Or, dans mon optique personnelle, j'ai toujours pensé qu'il était plus simple d'adapter nos structures économiques et sociales à nos structures de population que l'inverse et que le danger était de provoquer des contre courants passagers dans les naissances ou les décès par des politiques démographiques peu efficaces qui engendreraient des oscillations perturbatrices sur tous les principaux marchés : de la maternité, de l'éducation, du travail, de la retraite, etc. Après tout, la crainte des planificateurs est bien due au fait que les cohortes pleines du baby boom qui arriveront à la retraite entre 2010 et 2020 ne soient plus supportées que par la population active née durant les années creuses des décennies 70 et suivantes.

Mais quoi qu'il en soit, la relation évolution démographique-croissance économique n'a jamais pu être établie clairement sur le plan statistique malgré les dizaines de recherches qui ont été menées sur ce sujet depuis de nombreuses années avec des résultats souvent non significatifs et contradictoires.

La réalité est que le problème de la relation démographie-économie est beaucoup plus complexe qu'une simple corrélation entre des variables (en principe le taux de croissance de la population et celui de l'économie) et même un démographe reconnu comme profondément nataliste, Jean-Claude Chesnais de l'INED, auteur d'un livre sur « Le crépuscule de l'Occident », a reconnu ce manque de liaison mécanique dans plusieurs de ses écrits.

En tout cas, il y a un type d'argumentation que j'ai trouvé sous le nom de M. Cosandey dans l'interview de lui qui est parue dans le Soir, et auquel je ne peux adhérer. Il consiste à dire : « la dénatalité affaiblit la croissance économique et la croissance anémique affaiblit le progrès scientifique. Et depuis que la natalité a chuté, on a dû faire face à des problèmes inédits. Par exemple, les surplus agricoles : les paysans ont continué à améliorer leurs rendements, à produire plus de lait, plus de céréales ... mais il n'y a plus assez d'enfants pour boire tout ce lait, pour manger toutes ces céréales ».

Je souris en lisant ces lignes parce que c'est une analyse purement quantitative qui ne tient absolument pas compte des formidables changements qualitatifs qui sont intervenus dans les modes de vie et dans le marketing des produits laitiers (comme de tous les autres). Il suffit de se promener dans les rayons d'une grande surface pour découvrir que les produits alimentaires présentés n'ont plus rien à voir avec les distributions de bols de lait dans les écoles au lendemain de la seconde guerre mondiale et que la diversité de l'offre a produit une augmentation de la

demande globale infiniment supérieure à la demande d'il y a une cinquantaine d'années pour des produits simples et peu transformés.

UN « SIMPLE » PROBLÈME TECHNIQUE

En définitive, je crois que la proposition de David Cosandey est digne d'intérêt et qu'elle a le mérite de remettre en évidence la nécessité de rétablir la solidarité entre générations. Elle pêche peut-être par une certaine complexité de mise en œuvre et, par la perspective à très long terme où elle se situe puisque l'auteur n'envisage lui-même l'entrée en vigueur de la réforme qu'à partir de 2050, c'est-à-dire trente ou quarante ans après que le choc frontal aura eu lieu et que la catastrophe annoncée se soit produite, si on suit la position des prédicateurs de l'apocalypse, ou qu'au contraire le pire ait été évité et que des mesures de régulation efficaces aient pu être prises en temps utile, si on adhère plutôt à la thèse des optimistes.

Et de ce point de vue, je veux terminer en rappelant que la faillite des systèmes de retraite n'est pas une fatalité si on accepte de sortir des politiques actuelles qui visent seulement à réformer en surface les systèmes existants, sans envisager des réformes radicales nécessitées à mon avis par l'ampleur des mutations en cours.

Je pense comme David Cosandey que beaucoup de remèdes miracles actuellement envisagés risquent d'être inefficaces, ou contre-productifs, voire éthiquement contestables, comme le prolongement de la vie active, le recours massif à l'immigration, l'accroissement des taux de participation féminine etc. Par contre, je considère qu'une des réformes les plus efficaces serait de cesser de faire reposer le financement des pensions sur les prélèvements effectués sur la masse salariale à un moment où la quantité globale de travail est en voie de réduction, où la rémunération du travail est en stagnation et où les formes de travail précaire ne cessent de se multiplier.

Ce qui compte ce n'est pas tant le travail que la production des richesses, et la façon dont le surplus est redistribué entre les classes sociales et les générations. Or, même si la croissance n'est plus ce qu'elle a été durant les trente glorieuses, elle est toujours au rendez-vous et il est probable qu'elle retrouvera un second souffle avec l'entrée définitive dans la troisième révolution industrielle. Qui osera m'objecter que nos sociétés occidentales ne sont pas scandaleusement riches et que nous manquons de moyens ? Au risque de devenir simpliste (mais sans doute pas plus que M. Cosandey), j'affirmerai que l'avenir des retraites ne constitue qu'un problème technique qui devrait pouvoir trouver une solution acceptable, à condition que nous ayons préalablement renégocié l'aspect le plus fondamental, à savoir un nouveau contrat social intergénérationnel qui redéfinisse les droits et les devoirs de toutes les générations et de toutes les catégories sociales, en tenant compte des contraintes sociétales nouvelles, et qui rétablisse un juste équilibre dans la redistribution du surplus collectif.

EN RÉSUMÉ

- La réforme en profondeur proposée par David Cosandey a le mérite d'être originale et audacieuse. Il sera très complexe de la mettre en œuvre dans la pratique. Elle ne pourra pas entrer en vigueur avant 2050.
- « La faillite coupable des retraites » souligne à juste titre la nécessité de rétablir la solidarité entre les générations.
- Le lien que Monsieur Cosandey établit entre la baisse de la natalité et la faillite des retraites est beaucoup trop simpliste. La relation entre la démographie et l'économie est beaucoup plus complexe qu'une simple relation entre deux variables.
- Il convient de substituer à l'approche causaliste présente dans son livre une approche globale et systématique.
- C'est un ensemble de facteurs historiques convergents (et non pas seulement des raisons techniques comme la pilule contraceptive) qui peut expliquer le recul de la natalité.
- Croissance démographique (Dépeuplement) et développement économique (récession) ne vont pas de pair.
- Rêver d'une remontée de la natalité autour des niveaux de 1960, est irréaliste et ne correspond à aucune logique évidente.
- Il est plus simple d'adapter nos structures économiques et sociales à nos structures de population que vice versa.
- Le livre de David Cosandey contient une analyse purement quantitative qui ne tient pas du tout compte des formidables changements qualitatifs qui sont intervenus dans les modes de vie.
- La faillite des systèmes de retraites n'est pas une fatalité si l'on accepte de sortir des politiques actuelles qui visent uniquement à réformer en surface le système de retraites actuel.
- Il faut cesser de faire reposer le financement des pensions sur les prélèvements effectués sur la masse salariale.
- Il importe de produire et de redistribuer, de façon juste, le surplus collectif entre les classes sociales et les générations.
- L'avenir des retraites ne constitue qu'un problème technique qui devrait trouver une solution acceptable et raisonnable à condition que l'on ait préalablement renégocié un nouveau contrat social intergénérationnel.

Le secrétariat du CCE a demandé à Monsieur Michel Englert (Conseiller au Bureau fédéral du Plan) de commenter en tant qu'économiste les idées défendues par D. Cosandey. Voici son point de vue.

Après avoir pointé quelques passages du livre qu'il juge excessifs¹, Michel Englert ironise à propos de la stigmatisation des familles de moins de deux enfants ; il rejette l'idée de l'ouvrage selon laquelle l'intérêt financier des parents serait le principal moteur de la décision de procréer, alors que bien d'autres considérations interviennent évidemment dans ce choix.

UN DÉFI GÉRABLE

L'intervenant rappelle que la faillite des retraites n'a rien d'inéluctable et que le défi financier que pose le vieillissement est gérable dans le cas belge. Le Bureau fédéral du Plan évalue qu'à politique inchangée, sur les trente années à venir, le coût budgétaire du vieillissement en Belgique devrait être de l'ordre de 4% du PIB (ce chiffre varie d'un scénario à l'autre). Bien que très élevé, il faut relativiser le caractère inquiétant de ce chiffre. Il se rapporte à un coût budgétaire qui va se développer sur une période longue (30 ans). Il n'est pas d'un ordre de grandeur exceptionnel par rapport à celui des grands chocs budgétaires des dernières décennies (cf. les opérations d'économie des années '80 et '90, ou l'ensemble des mesures de réduction des prélèvements obligatoires de ces dernières années qui représentent près de 2% du PIB). Du fait de notre équilibre budgétaire, on peut s'attendre, en Belgique, pour les trente prochaines années, à une baisse des charges d'intérêt de l'ordre de 5% du PIB. Comme cette baisse est plus importante que le coût budgétaire du vieillissement (+4% du PIB), celui-ci pourra être financé sur cette base... à condition de ne pas opter pour une autre utilisation de ces ressources.

Par ailleurs, selon Michel Englert, le problème n'est pas uniquement démographique. Pour lui, le défi est probablement plus socio-économique que démographique. D'après les perspectives démographiques nationales (préparées par l'INS et BfP, la proportion d'âgés (60 ans et plus) va évoluer de 40 âgés pour 100 jeunes en 2000 à 63 âgés pour 100 jeunes à l'horizon 2030. On peut évidemment ressentir de l'inquiétude face à une telle perspective mais il ne faut pas oublier un fait socio-économique actuel, à savoir que pour 100 personnes actives au travail, il y a actuellement 74 personnes qui reçoivent une allocation de pension, de chômage, d'invalidité... La dépendance est donc un problème autant actuel que futur, un problème plus socio-économique que démographique, et un problème certes difficile mais gérable.

D'autre part, pour Michel Englert, le défi démographique pour les systèmes de retraites n'est pas seulement celui de la dénatalité, mais surtout celui de l'allongement de l'espérance de vie². C'est l'allongement de l'espérance de vie qui constitue l'essentiel du défi démographique pour nos systèmes de retraites. Les perspectives démographiques montrent pour les 50 prochaines années, la Belgique va faire face à un important accroissement de la population âgée de 60 ans et plus surtout en raison de l'augmentation de l'espérance de vie.

¹ David Cosandey compare par exemple les 5,5 millions d'allemands victimes du nazisme avec les 14 millions de non nés dus à la chute de la natalité.

² Dans une prochaine livraison, la Lettre mensuelle socio-économique approfondira la question des facteurs contribuant à la baisse de la fécondité et à l'allongement de l'espérance de vie.

RETRAITES ET NATALITÉ : UN LIEN FLOU

Michel Englert ne suit donc pas l'auteur lorsqu'il affirme que la natalité est une solution miracle aux problèmes des retraites. Le Bureau fédéral du Plan a étudié dans quelle mesure une fécondité plus forte pourrait répondre au défi démographique que subit notre système de retraites. Il ressort de cette étude qu'un relèvement de la natalité de 0,3% sur une période de 50 ans réduit effectivement l'accroissement du poids budgétaire des pensions (+2,4% au lieu de +3,2%) et du poids budgétaire des soins de santé (+2,5% au lieu de +3%) mais accroît, d'autre part, les dépenses d'éducation, d'allocations familiales, etc. Au total le coût budgétaire du vieillissement pour les 50 prochaines années serait de 3,4% du PIB au lieu de 4,2%). Un relèvement de la natalité serait donc, selon cette étude, positif pour la Sécurité sociale, mais ne ferait pas disparaître le coût budgétaire du vieillissement, loin de là.

Selon l'orateur, il faut aussi nuancer le lien direct que David Cosandey fait entre les systèmes de retraites et la chute de la natalité. Il existe, en effet, plusieurs éléments qui montrent que ce lien est relativement flou. Les pays scandinaves ont les taux de natalité les moins bas en Europe alors que leurs systèmes de retraites sont parmi les plus performants. La baisse de la natalité en Belgique est par ailleurs une tendance longue, bien antérieure au développement d'un système de retraites. De plus, le moment où le système belge de retraites a été mis en place ne correspond pas au moment où la natalité en Belgique était la plus faible. La Belgique a même connu une remontée de la natalité au moment où son système de retraites a été créé : entre 1920 et 1940, la Belgique a connu des taux de natalité plus faibles que dans la période de l'après-guerre (les années soixante), période où son système de retraites a été développé.

La baisse de la natalité en Belgique s'inscrit en réalité dans une tendance de long terme qui est fortement liée, comme l'a d'ailleurs noté David Cosandey, au fait que le coût que représente un enfant est actuellement plus élevé que dans le passé. Aujourd'hui il faut de gros moyens pour fonder une famille nombreuse sans tomber dans des conditions difficiles. L'orateur rejoint également David Cosandey quand il affirme que nous vivons aujourd'hui dans une société de consommation qui développe l'égoïsme et le consumérisme, ce qui n'encourage pas les gens à fonder une famille. Mais selon lui, si corrélation il y a entre le développement de ce type de société et la chute de la natalité d'une part, la mise en place des systèmes de retraite d'autre part, il pourrait y avoir corrélation entre dénatalité et systèmes de retraite (ce qui reste à démontrer - l'auteur n'a pas réalisé de tests statistiques), mais sans aucun lien de causalité. Si on supprimait notre système de retraites par répartition, précise Michel Englert, les gens manifesteraient spontanément un comportement d'épargne ou de constitution de pension privée qui leur permettrait de faire face à leurs vieux jours. Cette suppression n'aurait donc pas nécessairement un effet sur la natalité parce que le niveau de richesse actuelle permet à la majorité des gens de se constituer une épargne en vue de leurs vieux jours sans devoir compter sur leurs enfants.

Michel Englert estime d'ailleurs que la mise en œuvre de la variante « alpha » que David Cosandey propose dans son livre³ n'est concevable que pour le seul secteur public. Je ne vois pas, dit-il en effet, comment l'on pourrait empêcher le secteur privé d'offrir aux salariés des fonds de pensions insensibles au nombre d'enfants. Selon lui, les variantes proposées par monsieur Cosandey n'auront donc de toutes manières pas d'impact significatif sur la problématique à laquelle on est confrontée même dans l'hypothèse – douteuse – d'un lien entre les pensions et la dénatalité.

Enfin, Michel Englert estime qu'il faut distinguer - et non pas mélanger comme le fait David Cosandey - les aspects « dénatalité/efficacité économique » et « dénatalité/équité ».

DÉNATALITÉ, EFFICACITÉ ET ÉQUITÉ

Il est exact que pour financer les pensions, un plus grand taux de fécondité n'est pas a priori une mauvaise chose. Mais compte tenu d'une série d'autres facteurs – notamment la pression de la démographie sur l'environnement – il n'est pas certain que la natalité ait un effet positif sur l'efficacité économique. Il faut se poser la question de savoir s'il est judicieux de promouvoir une plus grande natalité. Même en termes d'équité intergénérationnelle, cette option n'apparaît pas idéale puisqu'elle postule une pression sur l'environnement qui pourrait hypothéquer, à long terme, le niveau de vie des générations futures.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'équité, il ne faut pas non plus oublier qu'il existe aussi des transferts considérables des familles sans enfants vers les familles avec enfants via le financement public du système éducatif, le financement public des soins de santé, le financement public des transports, les allocations familiales, les réductions d'impôts, etc. Avant de déclarer que les familles sans enfants profitent des familles avec enfants, il faut donc faire un calcul beaucoup plus complexe que celui qu'a fait David Cosandey.

³ Dans la variante « alpha », on attribuerait un coefficient alpha à chaque assuré. On calculerait la retraite de la même façon qu'aujourd'hui, à la différence près qu'on la multiplierait par le coefficient « alpha ». Le coefficient « alpha » serait égal au nombre d'enfants pris en charge pendant vingt ans divisé par le nombre-seuil d'enfants (c'est-à-dire le nombre d'enfants considéré comme suffisant pour financer sa propre retraite).

EN RÉSUMÉ

- La procréation ne résulte pas d'un calcul économique où les parents maximisent leur intérêt financier personnel.
- La « faillite des retraites » n'a rien d'une certitude.
- Le coût budgétaire du vieillissement est un défi gérable.
- Le défi qu'il convient de relever en matière de pensions de retraite n'est pas uniquement d'ordre démographique.
- Le défi démographique pour les systèmes de retraites n'est pas seulement celui de la dénatalité.
- La natalité ne résout pas tout.
- Il faut distinguer les aspects « dénatalité/efficacité économique » et « dénatalité/équité ».
- L'effet d'une politique nataliste sur l'équité intergénérationnelle est incertain.
- L'impact global des finances publiques sur l'équité entre familles sans enfants et familles avec enfants doit être analysé plus finement.

Depuis le début des années nonante les systèmes politiques démocratiques des États d'Europe occidentale se sont imposé d'extraordinaires contraintes qui ont débouché progressivement sur une refonte de plus en plus large de ce que doit être l'autorité politique publique dans la société. Une part importante de ces contraintes furent exercées au nom de la nécessité de gérer les finances publiques de façon à réduire la dette publique globale et de parvenir à un équilibre du budget public annuel, voire à aboutir à un excédent budgétaire annuel. Le discours politique dominant devint celui de l'assainissement des finances publiques. Ce slogan fut présenté comme découlant d'une politique « de bon sens ».

L'IDÉOLOGIE DE L'ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES³

Or toute politique quelle qu'elle soit s'appuie sur une idéologie, c'est-à-dire sur une représentation particulière de ce qu'est une société et le rôle que doivent y jouer les institutions et les populations. L'idéologie de l'assainissement des finances publiques déstabilise en fait en profondeur l'ensemble des représentations politiques qui avaient permis l'émergence de l'Etat social et qui s'étaient peu à peu élaborées dès la fin du 19^{ème} siècle sous le double effet des luttes politiques et syndicales (pour la réalisation de l'égalité pour tous et de l'émancipation de tous) ainsi que de la naissance de la sociologie.

Cette idéologie de l'assainissement draine avec elle des « réflexes » d'interprétation « pré-scientifique » de la société. En effet, les principaux acquis de la sociologie qui avaient permis peu à peu de faire « œuvre sociale », c'est-à-dire de donner aux être humains, collectivement, des instruments pour produire de la société, c'est-à-dire pour améliorer et renforcer les solidarités collectives, se trouvent être aujourd'hui délégitimés par son entremise. L'intuition scientifique sur la question de la production de la valeur appréhendée comme découlant exclusivement de l'activité transformatrice qu'est le travail se trouve ainsi mise en cause par la conception « mercantiliste » de l'excédent budgétaire (comme si la richesse provenait d'une quelconque accumulation de valeur per se!).

La société est de moins en moins perçue sous l'angle d'une interrelation complexe de rapports sociaux collectifs qui transcendent les relations individuelles et qui dès lors a impérativement besoin d'une autorité publique capable de préserver cette dimension collective des multiples intérêts privés qui menacent sans cesse de la désagréger. Dès lors se développent à nouveau des représentations simplistes de ce qu'est une société et un Etat : une société assimilée à la simple somme des relations entre individus où l'Etat est pensé comme un intrus, un Etat assimilé à un ménage qui gère son portefeuille en « bon père de famille » et qui cherche à faire de « l'épargne » alors que par définition un Etat s'inscrit, à l'inverse d'une famille composée d'individus mortels, dans une dimension intemporelle qui rend absurdes ces notions « d'épargne » et « d'excédents ».

¹ Par Corinne Gobin, chercheuse qualifiée au FNRS, directrice du GRAID (Groupe de recherche sur les acteurs internationaux et leurs discours), Institut de Sociologie, ULB

² Nous empruntons cette heureuse expression à l'Institut de recherches historiques, économiques, sociales et culturelles de la Fédération syndicale unitaire (France) qui a publié "Retraites, faux problèmes et vraies solidarités" aux Ed. Nouveaux Regards et Syllepse, Paris, 2003.

³ Certains intertitres sont de la rédaction.

Comme l'avait déjà montré en son temps Karl Polanyi⁴, la montée de l'extrême droite est une des réactions à la production d'une représentation hégémonique de la société qui en fait nie la centralité d'une structuration collective d'interdépendances multiples dans sa perception sociale. Or c'est ce que fait implicitement cette idéologie de l'assainissement des finances publiques dès lors qu'elle promeut la réduction du financement public et des ressources publiques nécessaire à ce qui constitue le cœur du « vivre ensemble » : système public de sécurité sociale, éducation publique, santé publique, infrastructures publiques dans le domaine social, culturel, urbain, environnemental,...

La clé pour améliorer sans cesse la notion de démocratie - et donc celle d'un bien-être collectif et individuel généralisé - passe nécessairement par la sauvegarde d'un équilibre complexe entre la protection de cette dimension collective d'interdépendances sociales et la protection des libertés et des droits individuels. Réduire cette dimension collective par le rétrécissement des devoirs et des obligations de l'Etat comme protecteur et promoteur des solidarités collectives aboutit directement au développement et au renforcement de toutes les inégalités socio-économiques, véritable vivier dans lequel se nourrissent les rancœurs et les frustrations qui participent à produire l'imaginaire fasciste pour la version du scénario la plus effrayante et qui permet à nouveau de légitimer des pensées très conservatrices (et donc inégalitaires) pour une version moins catastrophique mais néanmoins fortement régressive.

Le petit document de 161 pages produit par l'essayiste suisse David Cosandey, *La faillite coupable des retraites*⁵, participe à ce redéploiement de conceptions très conservatrices de la société induites en fait par cette philosophie de l'assainissement des finances publiques. Celle-ci doit son succès à la diffusion d'une croyance absurde mais cependant tenace : l'idée que l'Europe souffre d'une pénurie de ressources, alors que, au contraire, une analyse à long terme des chiffres des produits intérieurs bruts à francs constants montre très aisément que les pays d'Europe occidentale ont globalement doublé la richesse qu'ils ont produite durant ces trente dernières années par rapport à la période des années 1945-1970⁶.

La présente analyse se structurera dès lors en deux parties. Dans la première partie, nous soulignerons les dangers anti-démocratiques contenus dans la proposition de réforme des retraites telle qu'elle est proposée par David Cosandey. Dans une deuxième partie, nous questionnerons l'étrange paradoxe actuel - des sociétés de plus en plus riches qui organisent la pénurie des ressources collectives - qui par le renforcement des inégalités qu'il provoque, permet de remettre au goût du jour de vieilles conceptions conservatrices de la société.

UNE HÉGÉMONIE FAMILIALISTE CONTRE LA SOLIDARITÉ SALARIALE

David Cosandey ne possède pas de formation universitaire dans le domaine des sciences humaines. Et son expérience professionnelle dans le secteur bancaire en Suisse semble avoir annihilé ses réflexes universitaires qu'il avait dû acquérir lors de sa formation de physicien. C'est dès lors en

⁴ Karl Polanyi, *La grande transformation*, Ed. Gallimard, Paris, 1983.

⁵ David Cosandey, *La faillite coupable des retraites*, Ed. L'harmattan, Paris, 2003.

⁶ Voir notamment l'entretien de Jacques Marseille, professeur d'histoire économique à Paris Sorbonne in *Le Monde* du 16 avril 2002, supplément du *Monde économique*, page III.

transcendant toutes les règles élémentaires de l'analyse scientifique que l'auteur nous propose une thèse-choc : les systèmes de retraite, quel que soit par ailleurs leur mode de financement, conduisent toujours et nécessairement à l'autodestruction de la société en provoquant systématiquement la dénatalité. Ces systèmes doivent dès lors être soumis à une réforme radicale qui va, au contraire, permettre la promotion de la natalité : moduler le niveau du droit à l'allocation de retraite en fonction de la capacité procréatrice de l'individu (ne pas avoir d'enfants ou pas assez conduit à une pénalité financière dans l'octroi du droit à l'allocation de retraite).

La structure tant rhétorique que lexicale mobilisée par l'auteur relève essentiellement d'un genre littéraire particulier qui se trouve à l'opposé du travail scientifique : celui du pamphlet politique. C'est sous cet angle spécifique qu'il convient dès lors d'aborder ce document en s'interrogeant sur le contenu du projet de société que promeut ce pamphlet et non en prenant comme point de départ une thèse qui est un non-sens sur le plan scientifique. Mais préalablement, il est important d'illustrer par quelques exemples la façon dont cet ouvrage s'écarte des règles de l'exposé scientifique en s'inscrivant par contre avec aisance dans l'art du pamphlet. Dès lors, la démonstration que fait l'auteur autour de sa thèse n'en est pas une, elle n'en a que l'apparence car elle ne mobilise comme seul ressort que celui de l'affirmation péremptoire de pseudo-certitudes absolues.

Toute sa construction argumentative repose en effet sur cette affirmation: « Historiquement, on observe qu'une chute de la natalité succède toujours à la mise en place ou au renforcement de la prévoyance vieillesse aveugle au nombre d'enfants. A l'inverse, chaque fois que les retraites aveugles au nombre d'enfants reculent, la natalité remonte. . . »⁷. Cette thèse est doublement absurde car d'une part, des exemples historiques l'invalident⁸, d'autre part, il est scientifiquement insensé, dans n'importe quelle approche analytique des faits sociaux, d'extraire un segment quelconque de rapport social déconnecté des autres rapports sociaux complexes dans lequel il s'insère et d'attribuer factivement un lien de cause à effet. Cela s'appelle au mieux de la magie !

La baisse globale du taux de natalité est au cœur d'un entrelacement complexe de multiples causes qui se conjuguent différemment entre elles selon les périodes historiques et la situation sociale, économique, politique, culturelle et religieuse particulière à chaque nation. Sont ainsi intimement liés la baisse de la mortalité infantile, le développement de l'hygiène, de la médecine et de l'accès aux soins de santé, l'augmentation globale des richesses et leur meilleure répartition à travers l'institution de solides droits sociaux collectifs, l'instruction obligatoire et le relèvement général de l'accès au savoir, le développement du féminisme, la diffusion de la contraception et du contrôle de la femme sur sa sexualité, une ouverture pour certaines religions à une vision moins traditionnelle de la femme, etc, . . . et depuis peu, en Europe, l'instabilité des revenus et une entrée plus tardive dans la vie active qui peuvent postposer le choix de procréer. C'est d'ailleurs sur base de ces derniers éléments que l'on peut voir que le taux de natalité lui-même est un outil très délicat à

⁷ David Cosandey, op.cit., p.14. Le terme « toujours » est mis en évidence par l'auteur. Par la notion « aveugle au nombre d'enfants », l'auteur caractérise l'essentiel des mécanismes contemporains d'attribution de droits de retraites où le nombre d'enfants qu'un individu a procréé n'entre pas dans le calcul du montant de l'allocation de retraite.

⁸ Se reporter notamment aux travaux de la démographe catalane Ana Cabre, de l'Université autonome de Barcelone, où elle se penche sur la situation de dénatalité qui touche la Catalogne durant tout le 19^{ème} siècle, bien avant que tout système de retraite ne soit institué. Le contre-exemple de la deuxième partie de son affirmation peut se voir aisément dans les chiffres des taux de natalité des anciennes républiques soviétiques qui disposaient pour la plupart d'un taux égal ou supérieur au renouvellement de la population sous le régime soviétique alors qu'une institutionnalisation stable des droits de retraite étaient en place, ceux-ci décroissant fortement 10 ans après la chute de ces régimes communistes autoritaires.

manier, que l'auteur manipule sans précaution, car cet outil nous donne une image figée de la réalité : la fécondité des femmes à l'instant T, en sous-estimant le taux de fécondité totale, c'est-à-dire la situation de descendance finale.

C'est sur la base de cette complexité que les grands organismes comme l'ONU par exemple, lorsqu'ils réfléchissent sur l'évolution de la population mondiale dressent toujours des scénarios multiples basés sur plusieurs estimations (une basse, une moyenne, une haute) tant la réalité des sociétés humaines empêche de telles affirmations mono-causales et unilatérales.

UN STYLE PAMPHLÉTAIRE

David Cosandey use et abuse par ailleurs de l'art de l'exagération par la mobilisation d'un lexique à connotation excessive, par celui de l'argument tronqué et de l'amalgame outrancier. Il excelle dans la création d'un climat catastrophiste et n'hésite pas à nous alimenter en comparaisons boiteuses et en assertions on ne peut plus ambiguës, ce qui favorise régulièrement dans son exposé de nombreux « dérapages » où les propos dénigrent des catégories d'individus, à la limite de l'insulte. Nous fournissons quelques exemples de ces divers procédés.

Le lexique de l'exagération et de la catastrophe voire de la prophétie apocalyptique : « Par ailleurs, ravageant la démocratie, les systèmes de retraite sont devenus les fossoyeurs de sociétés entières » (p.15) ; « Il se pourrait donc que nos systèmes de retraites aveugles ne se contentent pas de conduire des classes d'âge entières vers une retraite dans l'indigence. Qu'ils ne condamnent pas seulement des nations entières au dépeuplement. Il se pourrait qu'ils tendent à transformer nos concitoyens en solitaires mécontents- frustrés de leur maturité, frustrés dans leur désir d'enfant, frustrés dans leur désir affectif, frustrés dans leur désir charnel » (p.99) ; « Une foule de vieux ayant accumulé, qui une assurance vie, qui une épargne solide, qui un capital en fonds de pension, se disputeront les rares litres de lait et kilos de pain encore fabriqués par une génération active raréfiée, décimée par leur propre infécondité » (p.104).

Le vocabulaire du dénigrement pour une partie des citoyens : « Au XXIème siècle, un destin similaire menace les nations riches et leurs systèmes de retraite si elles persistent dans la voie actuelle, consistant à encourager le parasitisme des non-parents sur les parents, le « parasitisme démographique » (p.16) ; « En pratique, les non-parents pourraient vivre aux dépens des parents » (p.62) ; « Les vieillards pouvaient prendre aux jeunes sans leur avoir jamais rien donné. Pire, ils prenaient d'autant plus qu'ils ne leur avaient jamais rien donné (!) - comme dans le cas des femmes ayant préféré la carrière professionnelle aux bambins » (p.63) ; « Pendant leur vie active, les immigrés-retraités entretiendraient les parents des autres, et pendant leur vieillesse, ils vivraient aux dépens des enfants des autres ! Ils pourraient en quelque sorte voler des deux côtés [...] » (p.126) ; « Puisqu'on reconnaîtra à sa juste valeur la contribution des assurés à leur propre retraite, ceux-ci pourront cesser leur « grève du ventre »⁹ et la fécondité remontera doucement aux alentours de 2,1 » ; « Il s'agirait d'éviter que les riches inféconds ne se paient une retraite aux détriments des parents démunis » (p.150) ; « [...] le scandale permanent de l'exploitation des parents aura été résolu » (p.157) (ce qui sous-entend que les non-parents sont des exploités).

⁹ David Cosandey n'aborde jamais la question du libre arbitre de la femme dans le choix de sa maternité ; il n'utilise que très rarement par ailleurs le mot « femme » alors que son livre est un plaidoyer pour la procréation. Sont omniprésentes par contre, les notions de famille et de couple, à croire que les êtres humains seraient hermaphrodites.

L'amalgame abusif : « Par une curieuse coïncidence historique, les deux plus grands fléaux démographiques que l'Allemagne ait lâchés sur le monde ont vu le jour simultanément. C'est au printemps 1889 que sont nés aussi bien le futur dictateur Adolf Hitler que le système de retraites aveugle bismarkien, ancêtre de toutes les assurances vieillesse universelles, obligatoires et aveugles du monde. En Allemagne seulement, le premier a fait disparaître cinq millions et demi de personnes, par la guerre et les persécutions politiques, et le second quatorze millions, par le déficit des naissances » (p.68) ;

Des propos déconnectés de la réalité sociale : « L'éclatante bonne santé de la natalité et de la sécurité sociale américaines fait presque figure de scandale aux yeux d'une Europe vieillissante, rongée par la dépression démographique et la faillite de ses retraites... » (p.38).

Le raisonnement tronqué : « Qu'ils soient par répartition ou par capitalisation, les systèmes de retraites ont tous besoin d'une classe active pour fonctionner. Il ne peut exister de rentiers que s'il existe des travailleurs (...) Puisque tous les systèmes de retraites ont besoin d'une nouvelle génération pour fonctionner, ceux qui font fondre la nouvelle génération, comme nos aberrants systèmes aveugles, sont condamnés à trahir leurs « assurés » (p.116).

Dans ce dernier extrait, David Cosandey nous montre son grand art dans le détournement de l'argumentaire. Reprenant à son compte une critique classique des analystes de gauche contre le développement de la capitalisation, il renverse à droite le raisonnement en assimilant les retraités à des « rentiers », assimilant donc les anciens travailleurs à des « profiteurs », tout en ne mentionnant jamais tout au long de son ouvrage le poids politique croissant des actionnaires, des propriétaires de la rente financière, dans l'orientation des réformes qui pèsent sur les systèmes de Sécurité sociale et dans l'appropriation privée d'une part de plus en plus grande de la richesse produite. En outre, il nous impose une équation simpliste : la création de la richesse dépendrait uniquement de la quantité de personnes qui produisent, glissant de façon très peu convaincante sur la question politique de l'augmentation des gains de productivité via l'amélioration permanente des savoirs, de la maîtrise professionnelle et des techniques.

Un dernier défaut grave présent dans ce document, qui continue à ranger ce texte hors toute catégorie scientifique, se trouve dans l'ignorance complète de la première règle de base apprise par l'étudiant en sociologie lors de sa première année d'étude : la mobilisation de quelques cas de situations sociales piochés autour de soi ne signifie rien au niveau de l'analyse macro-sociale et ne peut conduire à aucune inférence sur ce qu'est la réalité sociale. Exemple : « Pour se renseigner à ce sujet, on peut tout aussi bien, plutôt que de lire des études savantes, écouter ses connaissances, ses collègues, sa famille éloignée : « Avoir encore un enfant, on aurait bien voulu, mais on n'en avait pas les moyens » est un constat qui revient souvent ». (p.11).

Rappelons quand même, face au catastrophisme mobilisé sans cesse par D. Cosandey, que le taux de fécondité mondial actuel, 2,8 %, est loin d'être inquiétant, que la population globale était fixée à 6. 302.308.000 en 2003 et son accroissement annuel d'environ 80 millions de personnes par an. A l'heure de la prétendue mondialisation, la mise en place de politiques pour assurer le bien-être global de ces milliards d'êtres vivants nous semblent déjà en soi un fameux défi à relever pour n'avoir pas trop à se préoccuper des milliers d'enfants que nous ne faisons pas naître.

UNE VISION ANTIDÉMOCRATIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Une façon de bien percevoir l'univers idéologique de David Cosandey est de voir ce qu'il omet systématiquement dans son raisonnement. Obnubilé par une vision simpliste des relations sociales réduites à des rapports ou familiaux au sein d'une famille vue comme une cellule de base stricto sensu (parents/enfants) ou strictement personnels (« je cotise pour ma pension »), l'auteur est incapable de percevoir les multiples réalités sociales de solidarités sociétales et intergénérationnelles. Ce qui lui fait réduire la société à deux catégories de population : les parents, d'une part, et les non-parents, d'autre part, la première catégorie subissant, pour l'auteur, une injustice extraordinaire car devant prendre en charge financièrement l'entretien de sa descendance – futurs producteurs de la valeur et donc du financement des pensions pour les futurs retraités - tandis que les non-parents, cigales insouciantes, se complaisent dans la jouissance de leur pouvoir d'achat intact, sans se soucier du futur, les enfants des autres se chargeront par leur cotisations de futurs actifs de pourvoir à leurs besoins de futurs pensionnés.

Ce scénario n'existe pas.

D'une part, par un ensemble de mécanismes de solidarité institutionnalisés (impôts, cotisations sociales), l'ensemble des travailleurs – parent ou non parent - participe tous au financement de tous les besoins collectifs et il est essentiel dans une société démocratique que l'arbitrage sur la répartition de ces ressources se fasse à un niveau sociétal global, sous la responsabilité politique des autorités publiques, sans l'introduction d'un quelconque raisonnement de type catégoriel ayant comme optique la diminution de droits pour certaines catégories. Les « non-parents » financent par leurs impôts les crèches, les soins en pédiatrie, les écoles maternelles, primaires et secondaires, les universités, en tant que citoyens à part entière qui participent à l'existence d'infrastructures publiques essentielles à toute société démocratique et non sous l'angle d'une quelconque « dette » à avoir vis-à-vis des parents. En outre, les décisions politiques démocratiques ont déjà permis d'introduire dans tous les mécanismes redistributifs des corrections ou des droits divers à l'avantage des personnes qui décident d'avoir des enfants, corrections et droits déjà modulés en fonction du nombre d'enfants par ménage.

D'autre part, à un échelon microsocial, il existe de nombreux cas de figure où des « non-parents » participent de facto à un soutien vis-à-vis des plus jeunes générations inactives : à l'occasion des multiples fêtes sociales, de la fonction de « parrain », des mariages, des héritages, des services divers qui se rendent dans une famille élargie ou entre amis... Cependant la solidarité n'a aucun sens lorsqu'elle est pensée à sens unique : elle doit dès lors être organisée, globalement, sur une base intergénérationnelle et interprofessionnelle (vis-à-vis de tous les inactifs : jeunes, vieux, malades, chômeurs, personnes handicapées, ...).

Le défaut essentiel du texte de David Cosandey réside finalement dans son incapacité à concevoir ce qu'est une démocratie. Pour cela, il faut avoir fait siennes des valeurs d'ordre politique : l'égalité et la liberté comme valeurs inséparables (« l'égaliberté »¹⁰), l'adhésion à une société pensée comme composée d'adultes-citoyens égaux qui ont la capacité de s'intéresser et de participer à la gestion de la res publica à travers l'institution d'un ensemble de droits et de devoirs individuels et collectifs, une vision universaliste des droits et devoirs sur laquelle il est possible de greffer, si les instances de délibérations collectives sociopolitiques ont tranché en ce sens, des avantages complémentaires pour répondre à des situations sociales particulières, les restrictions et les suppressions individuelles de droits étant toujours des actes graves dans un contexte démocratique correspondant à des délits importants.

David Cosandey veut-il transformer en délit le fait de ne pas enfanter ? Nous n'en sommes pas loin étant donné que cette situation devrait entraîner pour lui une réduction non seulement des droits sociaux collectifs (diminution des droits de retraite ou pénalité financière) mais aussi des droits politiques du citoyen : ainsi propose-t-il le retour à un système de vote de type plural modulé suivant le nombre d'enfants qu'une famille a mis au monde. Exit le principe démocratique de base : un adulte = une voix !

UN UNIVERS IDÉOLOGIQUE D'ORDRE MORAL

L'univers idéologique de David Cosandey est essentiellement d'ordre moral. Il navigue dans une vision de la société guidée par l'imposition de sa propre morale comme un ordre moral suprême : enfanter relève du devoir national, il faut produire des enfants pour faire tourner la machine économique et récompenser en conséquence les procréateurs. Dans ce cadre, toute personne ne se conformant pas à ce devoir est quelqu'un d'anormal, de déviant qui doit être puni, châtié pour ce comportement qu'il juge amoral. Châtiments, punitions, devoirs et à son inverse mérites, récompenses et privilèges catégoriels : David Cosandey n'a visiblement pas été marqué par l'esprit des révolutions sociales et politiques des 18ème, 19ème et 20ème siècles ; la notion de droit individuel et collectif semble pour lui inopérante tant il rechigne à l'utiliser dans son texte¹¹. Choisir de ne pas procréer ou de procréer à sa convenance (choix du moment, du nombre d'enfants, ...) relève de la liberté individuelle de chaque personne et représente, grâce aux luttes féministes et au développement des moyens de contraception, une conquête démocratique extraordinaire qui permet enfin l'autonomie de la femme sur son corps et sa sexualité. Il s'agit de droits démocratiques fondamentaux. Les remettre en cause relève du déni de la démocratie.

Si collectivement, après des débats démocratiques dans les instances de délibérations sociopolitiques collectives, une société décide d'aider de façon supplémentaire les citoyens ayant des enfants, cela se fait et peut être encore renforcé par de multiples droits positifs (enseignement gratuit, transport public gratuit, développement de crèches, ...) sans qu'il soit considéré comme normal de réduire

¹⁰ Pour emprunter au philosophe français Etienne Balibar cet heureux mot-valise.

¹¹ « Les nouvelles assurances vieillesse jouiront structurellement d'un solide équilibre financier, à court comme à long terme. Elles seront morales dans leur principe de fonctionnement. Elles répareront la terrible injustice qui est faite aujourd'hui aux parents. Et elles nous garantiront à tous une retraite confortable, une retraite bien méritée » D. Cosandey, p.22.

les droits d'autres citoyens. Mais nous insistons sur le fait qu'une société démocratique a à garantir de multiples autres solidarités globales; si l'on rompt cet équilibre, on ouvre la boîte de Pandore des revendications catégorielles infinies, l'espace social se fracturant en une quantité de groupes divers, revendiquant chacun des droits particuliers parfois inconciliables, ce qui mine l'idée d'une entité politique démocratique de référence (la nation ou le regroupement de nations) et le concept de citoyenneté qui en découle.

En fin de compte, David Cosandey ne parvient pas à appréhender la société réelle car il vit, prisonnier, de mythes nostalgiques. Il n'arrête pas en effet de laisser supposer qu'avant l'introduction des systèmes de retraite, nous vivions dans une ère parfaite de solidarité intrafamiliale : les adultes se faisant parents pour garantir l'entretien de leurs vieux jours par leur descendance et couvrant en attendant tous les besoins de leur progéniture jusqu'à leur vingtième année environ. « Pour les jeunes parents potentiels, les nouvelles retraites aveugles et étoffées modifiaient complètement l'équation de la procréation. Alors qu'il avait toujours fallu avoir une descendance pour pouvoir vivre sa vieillesse dans la dignité, la situation s'inversait soudain. La pension de retraite leur serait distribuée quelle qu'ait été leur contribution réelle à la génération qui devrait les payer. [...] le régime actuel des retraites du monde riche a été porté par un fleuve de bons sentiments. On pensait jeter les bases d'une nouvelle « solidarité entre les générations ». On brisait au contraire le contrat séculaire ayant uni les générations. ».

De quelle société parle là David Cosandey ? De quelles classes sociales parle-t-il ? Quels livres d'histoires a-t-il lu ¹²? Dans de multiples sociétés traditionnelles, partout dans le monde, il fut loin d'être rare que les personnes âgées qui n'étaient plus capables d'être actives se suicident car livrées à elles-mêmes ou soient abandonnées à la charité publique quand celle-ci existait. Jusqu'à la mise en place des systèmes d'instructions obligatoires, tous les enfants des classes populaires étaient au travail, le plus tôt possible suivant l'état de pauvreté familiale (à partir de 4 à 5 ans dans certains cas, plus généralement à partir de 8-9 ans). Est-ce cette situation qui est à regretter ? David Cosandey joue de l'ambiguïté dès que l'on touche à ce sujet sensible : « Pour un jeune couple réfléchissant aux coûts et aux opportunités d'une éventuelle progéniture, les enfants ne représentaient désormais plus qu'un coût, un coût devenu très lourd avec la société de consommation et avec la progressive éradication du travail des mineurs »¹³.

DES IDÉES NEUVES ?

« Le pays n'est que trop menacé. La dépopulation le ronge. Voulons-nous enfin adopter les remèdes qui le sauveront ? Instituons alors le vote familial, cette grande réforme qui est la clé de toutes les autres », (1923, France, Jean-Louis Breton)¹⁴. Comme on le voit, la constitution de lobbies pour

¹² Pour une vision plus réelle et moins romantico-nostalgique de la situation sociale de la jeunesse et de la vieillesse avant le 20ème siècle en Europe, se référer aux ouvrages d'analyses historiques de Philippe Ariès, Georges Duby, Michel Foucault, Jean Neuville par exemple.

¹³ D. Cosandey, op.cit, pp. 13-14. Les enfants, pour l'auteur, ne représentent aujourd'hui plus qu'un coût car le système de solidarité traditionnel est brisé par le fait même de l'institution de droits de retraite et n'est pas compensé par une récompense pour les gens qui continuent malgré tout à engendrer.

¹⁴ Cité par Virginie De Luca dans son article « Les femmes et les enfants aussi » in Les Actes de la recherche en sciences sociales, n°140, décembre 2001, Ed. du Seuil, Paris, p. 52. Jean-Louis Breton étant à l'époque un ex-ministre français de l'Hygiène, de la Prévoyance et de l'Assistance sociales.

défendre la supériorité des familles dans une société et agiter le spectre de la « dépopulation » est bien antérieur à l'établissement des systèmes de retraite. Ces groupes s'activent en effet dans le dernier quart du 19^{ème} siècle et durant la première moitié du 20^{ème} siècle dans le cadre des débats sur la représentation politique à travers le type de suffrage à instituer parce qu'ils s'opposent en fait à l'idée démocratique de « un homme = une voix ». Comme l'explique Virginie De Luca¹⁵, on peut distinguer schématiquement deux grands courants en ce sens, l'un qui veut renforcer l'ordre moral catholique en accentuant le poids politique des familles, l'autre qui assimile la promotion de la famille nombreuse à un vecteur pour augmenter la grandeur et la puissance de la patrie¹⁶.

S'il est donc absurde d'expliquer le ralentissement de la quantité et du rythme des naissances par la mise en place des systèmes de retraite, nous voyons en fait que l'objectif du document de D. Cosandey est autre : sa thèse sert avant tout à promouvoir une représentation particulière de la société sans qu'il n'expose explicitement la nature idéologique de son ouvrage, en tant que manifeste moralo-politique. Ainsi, parmi les nombreux non-dits de ce document, il nous semble que l'enjeu central de ce travail réside surtout dans la tentative de casser le lien historique entre travail et droits sociaux collectifs, lien qui s'était constitué par les luttes sociales et syndicales des cent cinquante dernières années, et de faire de la retraite un droit dérivé de la parenté. L'attaque que subit aujourd'hui l'ensemble des droits sociaux salariaux se renforce, provenant des milieux sociopolitiques conservateurs et dépasse largement la discussion de l'ouvrage de D. Cosandey.

C'est pourquoi nous allons voir dans la deuxième partie de cet article les enjeux sociopolitiques généraux sous-jacents à ce désarrimage des droits sociaux à prestation (retraite, chômage, maladie/invalidité...) du statut de travailleur. Nous y questionnons le paradoxe actuel - des sociétés de plus en plus riches organisant la pénurie des ressources collectives – qui, par le renforcement des inégalités qu'il provoque, permet de remettre au goût du jour de vieilles conceptions conservatrices de la société.

LE BLOCAGE DU DÉBAT DÉMOCRATIQUE SUR LA REDISTRIBUTION DES RICHESSES

Quel est l'idéal politique contenu dans la société de solidarité salariale ? Comme nous l'avons vu dans l'introduction de cet article, l'idéologie de l'assainissement des finances publiques a réussi à verrouiller la dynamique majeur du fonctionnement démocratique : la promotion d'un débat libre et ouvert entre toutes les forces politiques et socio-économiques démocratiques pour déterminer collectivement à travers les institutions démocratiques adéquates (parlement, consultation et négociations paritaires et/ou tripartites,...) à quelles fins sociétales la richesse créée doit être redistribuée, dans un contexte où globalement la richesse produite double en trente à quarante ans environ. Dès lors que le mythe de la pénurie de ressources publiques s'est imposé, les dés démocratiques ont été pipés. Et les États ont peu à peu abandonné leur rôle historique relativement récent (1945-1975) d'États sociaux dont la notion de puissance publique se confondait avec l'impératif d'assurer une protection supérieure des intérêts collectifs des populations sur les intérêts privés (notamment économiques et financiers).

¹⁵ Virginie De Luca, op.cit, p.51.

¹⁶ Dans certains cas, ces deux représentations politiques peuvent se confondre par exemple au sein du courant politique français qui fut en son temps incarné par Charles Maurras et dont aujourd'hui semble s'inspirer l'économiste lyonnais Jacques Bichot, promoteur du retour au vote plural familialiste et de la modulation des droits de retraite en fonction de la procréation, une des sources d'inspiration de David Cosandey (op.cit., p.51).

Les dettes publiques, quelles que soient leur ampleur ne sont pas en soi un problème dans des sociétés qui globalement (par bloc de périodes) produisent de plus en plus de richesse, étant donné qu'un État est par essence destiné à s'inscrire dans une continuité intemporelle, les vraies questions politiques étant celle du contrôle public démocratique sur les conditions de cette dette (qui la détient, quelles sont les conditions de remboursement, comment est fixé le taux d'intérêt ?, etc.) et les conditions de débat sur la finalité de l'endettement. Or la plupart des endettements publics des années 80 en Europe occidentale, notamment en Belgique, ont servi à transférer de façon massive des fonds publics vers le secteur privé industriel et financier¹⁷ (notamment à travers l'effet « boule de neige » dans la formation des intérêts, le financement du désinvestissement industriel à travers la Société nationale des secteurs nationaux pour ce qui concerne la Belgique, ...) ; choix politique qui, couplé avec les politiques d'austérité salariale, ont créé un déséquilibre sur le plan de la rémunération dans la distribution des richesses : rémunérer la rente financière se fait de plus en plus contre la rémunération des salaires (la part des salaires dans le PIB européen a baissé d'environ 9% en 30 ans alors que la richesse doublait)¹⁸.

Dès lors les phénomènes de l'endettement public et de l'austérité budgétaire, celle-ci étant présentée comme un remède à celui-là, ont participé tous deux très largement au soutien à un redéploiement idéologique qui attaque de front les grandes conquêtes démocratiques, dont la Sécurité sociale, qui permettaient de limiter les droits de propriété lucrative (l'imposition d'une rente élevée) grâce à la promotion publique d'une double solidarité : la solidarité salariale et la solidarité citoyenne, l'une arrimant le financement des droits sociaux collectifs à prestation au salaire (via les cotisations sociales), l'autre arrimant le financement des autres droits sociaux fondamentaux (santé, éducation, transport public, ...) au statut de citoyen (via l'impôt direct)¹⁹.

Mais quelle est donc la symbolique politique contenue dans le principe de solidarité salariale qui est au cœur des systèmes de sécurité sociale financés principalement par la cotisation sociale ?²⁰ L'essentiel se trouve dans la reconnaissance publique et institutionnalisée du fait que ce sont les travailleurs qui sont les producteurs de la richesse : les cotisations sociales sont le fruit d'une partie de ce travail de production de richesse. C'est donc en tant que producteurs de la richesse (matérielle mais aussi au-delà, du sens social, de la société) que les travailleurs peuvent prétendre

¹⁷ Voir notamment, Jean-François Escarmelle, L'Etat industriel dans les politiques de sortie de crise, Ed. Cabay, Louvain-la-neuve, 1986 ; Bruno Jobert et Pierre Müller, L'Etat en action : politiques publiques et corporatismes, Puf, Paris, 1987 ; Pierre Souyri, La dynamique du capitalisme au 20ème siècle, Ed. Payot, Paris, 1983.

¹⁸ Cf les statistiques publiées annuellement dans Economie européenne édité par la Commission européenne.

¹⁹ Nous n'aborderons pas dans cet article ce volet, très important par ailleurs, du financement des multiples services publics par l'impôt, étant donné que l'objet de la controverse se centre sur le financement des retraites. Notons simplement que la dévalorisation globale qui touche l'impôt direct (hommes politiques qui se vantent d'avoir réduit les impôts, « publicités » bancaires qui offrent des services d'ingénierie fiscale pour diminuer le taux d'imposition, impunités diverses face aux fraudes fiscales, ...) fait partie de la diffusion de pensées conservatrices inégalitaires qui affaiblissent la légitimité du rôle d'intervention public dans l'économie de « l'Etat social », qui permettent une appropriation privée de l'ensemble des ressources socialisées qui – par le fait de leur socialisation – échappaient au circuit de l'accumulation financière et qui pourraient déboucher, tout comme le fait le vote plural, sur l'éclatement de la vision universaliste de la citoyenneté et la formation de « citoyens de seconde catégorie » (n'oublions pas le fameux adage historique anglais : « no taxation, no representation »). Au début de l'année 2004, en Suisse, la réforme de l'impôt proposée par le gouvernement, et qui fut finalement repoussée par référendum, prévoyait d'exclure de l'impôt un pourcentage important des Suisses les plus pauvres.

²⁰ Nous partageons sur cette question les remarquables analyses de l'économiste français Bernard Friot, voir notamment Et la cotisation sociale créera l'emploi, Ed. La Dispute, Paris, 1999. Le système de financement de la Sécurité sociale par les cotisations et non l'impôt permet l'expression de façon plus claire et directe de ce rapport politique « travailleur/producteur de la richesse » et renforce dès lors la légitimité des droits sociaux à prestation.

à des droits et non à la charité. Cette reconnaissance politique leur donne le pouvoir d'instituer une société d'égaux fondée sur la fraternité sur la base du salaire : dans ce système, l'on est tous amené d'un jour à l'autre à « bouger » entre le statut d'actif et d'inactif (chômage, maladie, incapacité professionnelle, retraite) mais en tant qu'adulte, pré-actif, actif ou post-actif, on est, on a été ou on est potentiellement un travailleur/producteur qui a droit en tant que tel à une rémunération.

L'aspect profondément révolutionnaire (au sens de la recherche d'une émancipation collective en vue d'une société d'égaux) de la sécurité sociale fondée sur les cotisations sociales réside en cela : le salaire collectif (les cotisations sociales) sert en fait à financer du temps libre et autonome (temps du repos, temps de la récupération, temps des soins,...) et donc de « l'égaliberté » individuelle et collective ; les droits de retraites et de pré-retraites publiques étant d'autant plus décriés aujourd'hui par les classes dirigeantes que le temps d'« égaliberté » s'est allongé, résultat d'un meilleur accès public à la santé et au savoir.

Les discours politiques actuels, tant nationaux, qu'internationaux ou européens, sur la « nécessité » de réduire le niveau des cotisations sociales (ce qui donne dans ces discours l'oxymore de « coûts non salariaux ») sont en fait fondés sur la crainte du développement de ce pouvoir salarial qui permet d'une part de réduire la domination politique (qui s'affaiblit dès que se renforce les prémisses d'une société d'égaux) et d'autre part de soustraire une part considérable de la richesse produite (la masse de richesse drainée sur la richesse collective pour la protection sociale représente plus d'un quart du PIB européen²¹) à toute logique d'accumulation financière, le flux de redistribution salariale étant pour l'essentiel continu et immédiat (il n'y a pas de « stock »).

Plaider pour que le droit de retraite et les autres droits à prestation se désancrent du statut de travailleur permet la rupture avec ce modèle de la solidarité salariale et affaiblit dès lors le pouvoir individuel et collectif des salariés (et dès lors celui des organisations syndicales) : hors de ce modèle (déjà bien effrité après plus de 20 ans de pressions à la baisse sur les cotisations sociales), un travailleur en difficulté reçoit une aide (privée ? publique ?), souvent de plus en plus conditionnelle, en tant qu'individu « problématique » (pauvre ou inadapté ou de formation inadéquate,...) et non plus une vraie rémunération (revenus de remplacement) en tant que producteur potentiel. C'est le statut politique de la personne qui s'en trouve ainsi complètement transformé.

DES SOCIÉTÉS À NOUVEAU INCAPABLES D'ASSUMER LES IDÉAUX DÉMOCRATIQUES ?

De la mise en évidence de la portée symbolique de la solidarité salariale découle l'analyse que les tensions formidables que les sociétés industrialisées connaissent depuis le milieu des années septante - et qui furent « résumées » sous le terme de « crise économique » - reflètent de façon principale un travail de transformation politique dans la manière de concevoir ce qu'est une société et le rôle que doit y jouer l'État.

²¹ 27,5% du PIB en 2001, les dépenses « pensions de vieillesse représentant à elles seules 12,5%, cf article de Gérard Abramovici, « La protection sociale en Europe », in Statistiques en bref, document publié par Eurostat, n°6, 2004.

Si crise il y a depuis 25-30 ans, celle-ci est politique et porte sur le fondement même des possibilités d'exercice de la démocratie : pas de n'importe laquelle, du modèle social-historique le plus abouti, celui des années 45-75, que l'on pourrait résumer sous la qualification de modèle d'État social de services publics basé sur un système de double représentation (poids de la démocratie parlementaire + poids de la démocratie socio-économique via la négociation collective), qui avait permis une redistribution des richesses plus marquée vers les salaires par une limitation du poids de la rente privée.

Dans ce modèle l'État garantissait un arbitrage entre les forces socio-économiques qui n'était pas neutre : il s'agissait de poser l'intérêt collectif des populations (le progrès social) comme finalité des politiques menées, le développement économique en étant un outil. Le discours politique actuellement dominant inverse l'ordre des priorités : l'affirmation du pouvoir de la rente privée (via les politiques de compétitivité, de libre circulation des capitaux, de brevets privés systématiques et de plus en plus étendus) prime sur l'intérêt collectif des populations (dans le domaine social, culturel, environnemental, de la santé publique, du transport public, de l'enseignement et de la recherche, ...) et devient une fin en soi.

Toutes les valeurs, les procédures, les institutions, les symboles qui depuis la fin du 19^{ème} siècle furent peu à peu élaborés pour que l'État se détache de l'idéologie dominante – le libéralisme économique (aujourd'hui baptisé « néo-libéralisme ») - qui représentait le pouvoir de domination de la rente (de la propriété privée lucrative) deviennent aujourd'hui des contre-valeurs qu'il faut réduire, limiter voire anéantir. Affaiblissement des possibilités d'intervention et de contrôle public dans l'économie (privatisation des institutions de crédit et d'épargne publiques, privatisation larvée des secteurs –clés de la puissance publique (énergie, communications, transports, ...)) ; assimilation des grandes avancées sociales (développement de l'enseignement public le plus élevé possible pour tous, accès le plus large possible à des structures de soins de santé publique de plus en plus étendues, droits de retraite ...) à des charges qu'il faut réduire à tout prix, réduction du rôle des parlements à des chambres d'audition ou d'entérinement de lois ou de traités non débattus ; blocage du rôle syndical de redistribution de la richesse via la négociation collective sur l'affectation des gains de productivité grâce à la politique de contrôle monétaire (taux d'intérêt élevé/inflation basse comme instrument d'austérité salariale)...

Le « tout privé » est une absurdité : n'importe quel intellectuel se replongeant dans les textes politiques du 19^{ème} siècle voit immédiatement l'impasse dangereuse vers laquelle ce type d'idéologie conduit. Comme la sociologie n'arrête pas de le montrer à travers ses multiples travaux, le fait social dépasse le fait individuel ; ce qui nécessite de façon absolue, pour éviter une désagrégation de la société, la production de larges politiques publiques au service des intérêts collectifs des populations.

L'élément qui est occulté aujourd'hui dans le débat politique sur le financement des droits sociaux collectifs est le fait que nous n'avons jamais eu autant qu'aujourd'hui la liberté collective de faire œuvre sociale, de produire une société de démocratie renforcée c'est-à-dire, par la progression du salaire (et donc des cotisations sociales), d'accroître les temps d'autonomie individuelle et collective des populations²², grâce à l'accroissement constant des gains de productivité. Le noyau de la question est politique et se résume à ce choc frontal qui se répète inlassablement depuis l'origine de l'humanité dans ses formes social-historiques particulières : société d'égaux/société inégalitaire ? Gains de productivité affecté au salaire (dans son sens étendu) ou à la rente ?

C'est parce que l'idéal démocratique de la société d'égaux est à nouveau de moins en moins assumé par les élites politiques et économiques que cette question n'est plus formulable directement dans les débats politiques et qu'une ingénierie extraordinaire et sans précédent s'est mise en place, à travers la mobilisation de la parole d'experts internationaux et européens, pour produire un cadre complexe de contraintes présentées comme techniques et dont les effets ont dès lors pour effet de limiter la liberté du choix et du débat politiques. Imposition de l'austérité budgétaire et de l'idée de l'excédent budgétaire comme une norme technique indiscutable à atteindre, imposition d'un taux d'inflation proche de zéro, nécessité de restructurer les systèmes de retraite en trois piliers, nécessité de réduire les « coûts non salariaux » et les « coûts de l'impôt », liberté du marché pour fixer des taux d'usure démesurés, établissement de « normes salariales » qui amputent les droits au salaire, ... L'apparente pénurie des ressources collectives découle de cette ingénierie et sert en retour d'argument pour invoquer le financement inadéquat et insuffisant de la sécurité sociale avec une solution « clés en main » : le développement des services financiers de retraite ou de soins de santé.

L'argument du « vieillissement démographique » est actuellement le clou de cette ingénierie technique de création des contraintes. En mobilisant une arithmétique simple qui a l'air de « sauter aux yeux » (le rapport entre actifs et inactifs va s'inverser), il déclenche directement l'idée et la peur de la pénurie de ressources. Mais en fait ce calcul est trop simple pour être honnête : il mobilise des projections démographiques à long terme (jusqu'à l'an 2040 voir 2050), or comme nous l'avons vu dans la première partie de l'article, il n'y a pas de démographie « pure ». Le fait que les comportements démographiques sont étroitement imbriqués aux types d'orientation des

²² Dans son working paper du 16 mai 2003, « Financement des retraites : l'enjeu des cotisations patronales », Bernard Friot (bernard.friot@u-paris10.fr) démontre aisément qu'il n'y a pas de problèmes techniques de financement des retraites, la question et les choix sont d'ordre politique. Sur la base des chiffres français, voici un extrait de son texte :

« [...] il est plus facile de consacrer aujourd'hui aux retraites 12% d'un PIB de 1500 milliards d'euros qu'il ne l'était il y a quarante ans d'y consacrer 5% d'un PIB de 750 milliards, et il sera plus facile encore dans quarante ans de dépenser pour les retraites 20% d'un PIB qui sera alors de 3000 milliards. De quarante ans en quarante ans, le doublement du PIB en monnaie constante permet de consacrer de trois à cinq fois plus aux retraites tout en quasi-doublant la richesse affectée aux actifs ou à l'investissement. Cela, la classe dirigeante le sait parfaitement. Pourquoi alors son acharnement à « sauver » une institution en parfaite santé ? C'est que c'est cette santé qui l'affole. Hier, le salaire était fait de 85% de salaire direct et de 15% de cotisation sociale, et ça ne prêtait pas à conséquence. Aujourd'hui, nous sommes à 60/40 : c'est déjà peu tolérable que 40% du salaire nous paie à ne rien faire, c'est-à-dire à travailler librement, à produire de la richesse et non pas à mettre en valeur du capital. Demain, continuer à financer les retraites par cotisations sociales supposera que plus de la moitié du salaire finance non pas le travail subordonné mais le travail libre. Alors notre destin de force de travail subordonnée à la loi de la valeur pourra être déjoué, d'autant que – seconde dimension subversive du financement de la retraite par cotisation sociale – financer les retraites sans épargne financière montre le caractère parasitaire de celle-ci [...] Dans le long terme et dans une société au travail aussi qualifié que la nôtre, on peut habiller Pierre tout en habillant Paul. Un autre exemple numérique simple permet de le comprendre :

- actuellement, nous avons 10 actifs pour 4 retraités. Ils produisent 100. Cela fait donc 7 par personne (100 : 14) ;
- dans quarante ans, nous aurons 10 actifs pour 8 retraités. Ils produiront 200, soit 11 par personne (200 : 18). »

politiques sociales et économiques ainsi qu'à d'autres rapports sociaux complexes (familiaux, religieux, ...) rend très hasardeux ce genre de « prédictions » ; qui peut savoir quelles seront les politiques immigratoires menées dans 20 ans par exemple ?). Par ailleurs, ledit calcul est accompagné d'un figement des contraintes économiques actuelles qui s'en trouvent en quelque sorte « naturalisées » (austérité salariale maintenue, taux d'imposition sur le capital bas, taux d'inflation quasi nul, ...). L'argument du « vieillissement démographique » participe enfin de ce climat paradoxal où les avancées sociales ne sont plus présentées comme telles mais réinterprétées sous l'angle d'un scénario catastrophiste.

Que le commun des mortels, et non plus majoritairement les personnes issues des classes sociales supérieures, puisse voir son espérance de vie nettement améliorée, avec la possibilité de vivre de façon digne et plus longtemps à la retraite, sur la base d'un vrai revenu de remplacement, grâce à la solidarité salariale, est la preuve que les politiques publiques de santé, de Sécurité sociale et de diffusion du savoir telles que conçues après 1945 ont bien été des vecteurs essentiels dans la démocratisation de la société. Quelle bonne nouvelle !

Mais le paradoxe ultime de cette étrange période politique est de limiter les possibilités collectives de financement des droits sociaux démocratiques par l'entremise du développement de politiques dites sociales. Il en est ainsi de la fameuse politique d'augmentation du « taux d'emploi » qui est étrangement présentée comme la solution principale pour sauvegarder un certain niveau de financement public de la Sécurité sociale alors que dans ses principes actifs. Elle organise directement des atteintes au salaire (développement de l'emploi subsidié à cotisations sociales réduites, développement de l'emploi à temps partiel, ...) et donc des atteintes au financement public de la Sécurité sociale. Plus d'adultes sont dès lors mobilisés pour travailler plus (en termes d'horaires, voir le débat sur les 40 heures), pour travailler plus longtemps (voir le débat sur l'allongement de la carrière professionnelle), tout en gagnant moins tant au niveau du salaire direct (normes salariales) qu'indirect (baisse des cotisations sociales) et donc participe nt activement à l'affaiblissement du contenu de leurs droits sociaux. Est-ce cela le contenu de l'État social actif ?

Si les politiques d'emploi se font contre le droit au salaire, elles reviennent à être en fait des politiques anti-sociales.

EN RÉSUMÉ

- La politique d'assainissement des finances publiques procède d'une idéologie qui déstabilise les représentations politiques qui avaient permis l'émergence de l'Etat social.
- Cette idéologie de l'assainissement des finances publiques doit son succès à la diffusion d'une croyance absurde selon laquelle l'Europe souffre d'une pénurie de ressources.
- La « faillite coupable des retraites » pamphlet moralo-politique non pertinent au plan scientifique, participe à ce redéploiement de conceptions très conservatrices de la société.
- Le livre de David Cosandey repose sur une vision simpliste des relations sociales et résulte d'une incapacité à concevoir ce qu'est une démocratie.
- Il traduit un univers idéologique d'essence morale qui recycle des idées conservatrices bien antérieures à l'établissement des systèmes de retraites.
- L'enjeu de la « faillite des retraites » est de transformer le statut politique de la personne en cassant le lien historique entre travail et droits sociaux collectifs et en faisant de la retraite un droit dérivé de la parenté.
- Ce faisant, l'ouvrage en question contribue à la déconstruction de l'Etat social et du système de double représentation (parlementaire et socioéconomique via la négociation collective) sur lequel il est fondé.
- Nous n'avons jamais eu autant qu'aujourd'hui la liberté collective de produire une société de démocratie renforcée mais une ingénierie sans précédent s'est mise en place pour produire un cadre complexe de contraintes présentées comme techniques qui ont pour effet de limiter le débat politique.
- L'argument du vieillissement démographique est le clou de cette ingénierie où la « faillite coupable des retraites » joue un rôle.

Certains membres appartenant au Groupe B sont, dans l'ensemble, opposés aux thèses défendues par Monsieur David Cosandey. Ils ont tenu en particulier à exprimer leur ferme opposition à l'idée de vote plural émise par l'orateur. Ils ont fait savoir à ce propos que cette idée circulait effectivement dans certains milieux intellectuels¹ et qu'elle avait même été évoquée récemment lors d'auditions dans une commission parlementaire. Ces membres ont par ailleurs souligné le fait que, selon eux, le problème des soins de santé est plus pressant que celui des retraites au regard des perspectives d'avenir de la Sécurité sociale. Ces membres ont toutefois apprécié que David Cosandey a tenu compte dans son livre de la phase « prendre soin de ses parents », phase qui est habituellement négligée dans les débats relatifs à la problématique des retraites.

D'autres membres du Groupe B ont exprimé de leur côté leur accord avec les critiques développées par Madame Corinne Gobin, en particulier lorsqu'elle a souligné l'absence de caractère scientifique de l'argumentaire développé par Monsieur Cosandey. A ce titre, ces membres estiment avec Madame Gobin que le livre « La faillite coupable des retraites » doit être considéré pour ce qu'il est, à savoir un pamphlet politique. Ces mêmes membres ont encore fait savoir qu'ils souscrivaient aux idées développées par Madame Gobin autour du thème du Contrat social.

Certains membres appartenant au Groupe A ont, pour leur part, estimé utile l'organisation du débat autour du livre « La faillite coupable des retraites ». Il a eu le mérite, ont-ils souligné, de faire progresser la réflexion en la matière, notamment en permettant de discuter de sujets qui ne sont pas habituellement abordés en matière de systèmes de retraites ou qui font l'objet de tabous. Cela étant, ces membres souscrivent au fait souligné par certains membres du Groupe B, à savoir que le problème des soins de santé est plus préoccupant que l'avenir des retraites.

¹ Voir notamment : VAN PARIJS, Philippe (UCL), The disfranchisement of the elderly : and other attempts to secure intergenerational justice, *Philosophy & Public Affairs*, Princeton, NJ, 27 (4), Fall 1998, pp. 292-333; SCHOKKAERT, Erik (KUL) & VAN PARIJS, Ph., Social Justice and the Future of Europe's Pension Systems, *Journal of European Social Policy*, London, 13 (3), August 2003, pp. 245-63.; SCHOKKAERT, Erik & VAN PARIJS, Ph., Just Pensions. Reply to Fornero, Myles and Oksanen, *Journal of European Social Policy*, London, 13 (3), August 2003, pp. 279-82.



➔ VIEILLISSEMENT

Tous ensemble, nous vieillissons de plus en plus. Les prévisions démographiques de l'INS annoncent qu'en 2030, pas moins de 30 % de la population de la Belgique aura plus de 60 ans contre seulement 22 % aujourd'hui. Cette évolution représente un réel danger pour la pérennité des pensions : les personnes au travail versant des cotisations sont de moins en moins nombreuses alors qu'il y a de plus en plus de pensions à payer. Ce constat fut directement à l'origine de la loi du 5 septembre 2001 qui a pour but d'apporter une réponse à cette problématique et d'assurer à long terme le paiement des pensions. Outre la création du Fonds de vieillissement, cette loi prévoit que le Comité d'étude sur le vieillissement (CEV), un comité institué au sein du Conseil supérieur des Finances, rédigera annuellement un rapport sur les conséquences budgétaires et sociales du vieillissement. Pour ce faire, il fait appel au Bureau fédéral du Plan. La troisième édition de ce rapport a été publiée en avril 2004. La nouveauté du Rapport 2004 réside dans un chapitre qui s'ajoute aux parties traditionnelles – coût du vieillissement et soutenabilité sociale – et qui est consacré à l'évolution des dépenses publiques de soins de santé.

FAISABILITÉ BUDGÉTAIRE

Le scénario du CEV tente d'estimer le surcoût du vieillissement et s'étale de 2003 à 2030. Lors d'une telle simulation sur une période de presque 30 ans, les hypothèses sous-jacentes au modèle déterminent grandement le résultat. Des hypothèses doivent être formulées tant en ce qui concerne l'évolution démographique (qu'il est assez aisé de prévoir) que l'environnement macroéconomique bien moins prévisible et l'orientation future de la politique des autorités publiques (par exemple :

« Quelle sera l'évolution des revenus de remplacement par rapport aux salaires ? »).

L'hypothèse macroéconomique centrale du Comité est une augmentation de la productivité de 1,75% l'an jusqu'en 2030. Cette hypothèse est qualifiée

« de scénario prudent » et se base sur l'évolution moyenne des trente dernières années, évolution qui était de 2 % l'an. Durant les deux dernières décennies (1980-2002), l'augmentation de la productivité ne s'est cependant chiffrée qu'à 1,55 %. Les salaires sont supposés évoluer à long terme parallèlement à la productivité de laquelle on retranche une dérive salariale de 0,5 %. Il en résulte un plafond salarial de 1,25 % par an.

S'agissant du chômage structurel¹, le CEV avance une prévision ambitieuse. Il suppose que le chômage structurel continuera à long terme à évoluer vers sa moyenne historique de 7,5 % (depuis 1953), soit la moitié seulement des 14,2 % actuels. Le taux d'emploi est lui aussi supposé

Hypothèses
économiques
de base
2003-2030



Augmentation de la productivité	1,75%	par an
Augmentation des salaires	1,75%	par an
Dérive salariale	0,50%	par an
Plafond salarial	1,25%	par an
Taux de chômage structurel en 2030	7,50%	
Taux d'emploi en 2030	68,50%	
Adaptation au bien-être des revenus de remplacement	0,50%	par an
Adaptation au bien-être des montants forfaitaires	1,00%	par an
Augmentation des dépenses publiques réelles de soins de santé 2003-2007	4,50%	par an
Augmentation des dépenses publiques réelles de soins de santé 2009-2030	2,90%	par an

Source : Comité d'étude sur le vieillissement (2004) p. 48 ; scénario du Comité d'étude, adaptation au bien-être incluse.

¹ Le chômage structurel est défini comme étant l'ensemble des chômeurs indemnisés demandeurs d'emploi, les jeunes non indemnisés pendant leur période d'attente, des chômeurs temporairement exclus, des personnes bénéficiant d'une aide du CPAS, des chômeurs renonçant volontairement à une allocation, des non-actifs n'ayant pas droit à une allocation mais s'inscrivant néanmoins comme demandeurs d'emploi et des chômeurs âgés non-demandeurs d'emploi. Un certain nombre de catégories de bénéficiaires d'allocations sont cependant exclues, comme par exemple les personnes bénéficiant d'un crédit-temps à temps plein.

augmenter de 7 points de pour cent pour atteindre 68,5 %. Le taux d'activité serait donc de 74 % en 2030 contre 71,6 % aujourd'hui.

Les projections dans le domaine de la politique sociale sont encore plus compliquées parce qu'elles dépendent directement de décisions politiques qui seront prises au fil des trente années à venir. L'une des variables utilisées est la mesure dans laquelle les revenus de remplacement s'accroissent parallèlement au bien-être. Il ressort de données historiques que l'adaptation au bien-être est en moyenne inférieure de 1,75 % à la croissance de la productivité. Etant donné que le scénario table sur une croissance de la productivité de 1,75 %, il n'y aurait pas d'adaptation au bien-être à escompter. Toutefois, compte tenu de l'augmentation du poids social et électoral des personnes âgées, le CEV escompte malgré tout une adaptation annuelle moyenne au bien-être de 0,5 %. Les décisions prises à Ostende lors du Conseil de Ministres extraordinaire des 20 et 21 mars 2004 liant les revenus de remplacement au bien-être confirment déjà cette hypothèse.

Coût budgétaire du
vieillessement
(en % du PIB)



	2003	2010	2030	2003-2030
Pensions	9,2	8,8	12,0	2,8
Soins de santé	6,9	7,8	9,3	2,4
Incapacité de travail	1,3	1,3	1,3	0,0
Chômage	2,3	1,8	1,1	-1,2
Prépensions	0,4	0,4	0,4	-0,1
Allocations familiales	1,7	1,4	1,2	-0,5
Autres dépenses sociales	1,5	1,5	1,4	-0,1
Total	23,4	23,1	26,7	3,4
Rémunérations du personnel enseignant	4,4	4,0	3,8	-0,7

Source : Comité d'étude sur le vieillissement (2004) p. 21 ; scénario du Comité d'étude adaptation au bien-être incluse

Les hypothèses utilisées impliquent une croissance économique moyenne – la somme de la croissance de la productivité et de l'emploi – de 1,9 % l'an pendant la période. Le surcoût total des pensions et des soins de santé se chiffre à 5,2 % du PIB. A mesure qu'un nombre croissant de personnes atteint l'âge de la pension, la pénurie sur le marché du travail augmente. La baisse du chômage qui l'accompagne et la diminution des allocations familiales (en raison du nombre moins élevé de naissances) aura pour effet, selon le CEV de ramener le coût à « seulement » 3,4 % du PIB : un montant certes considérable mais accessible.

A ces perspectives s'ajoutent deux scénarios plus optimistes : le premier tient compte d'un taux d'emploi plus élevé et d'une diminution plus marquée du chômage structurel tandis que le deuxième prévoit un accroissement plus rapide de la productivité. Le scénario s'appuyant sur un taux d'emploi de 71 % et un chômage de structurel de 6 % (la croissance de la productivité étant constante, soit de 1,75 %²) réduit le coût budgétaire du vieillissement à 2,5 % du PIB. Le scénario à forte croissance du Bureau fédéral du Plan (2,25 % d'augmentation de la productivité par an au taux de chômage donné) débouche sur une réduction du coût estimé qui se chiffre ainsi à 3 % du PIB.

² S'il s'avérait que les emplois supplémentaires créés ont une productivité plus faible, le coût du vieillissement s'en trouverait accru. Si les emplois supplémentaires se révélaient en moyenne deux fois moins productifs que les emplois existants, la croissance économique serait en moyenne en retrait de 0,1 % par an tandis que le coût du vieillissement serait majoré de 0,2 point de pour cent.

Le Conseil supérieur des Finances s'appuie sur le Rapport du Comité d'étude sur le vieillissement lors de l'élaboration de son rapport annuel sur les besoins de financement des pouvoirs publics. Dans son rapport de juillet 2004, le CSF recommande de constituer progressivement un surplus budgétaire de 1,5 % en vue de faire face aux défis budgétaires du vieillissement.

SOUTENABILITÉ SOCIALE

Le vieillissement n'est pas uniquement un défi lancé aux finances publiques mais aussi un défi social. C'est ce qui ressort notamment du pourcentage de risque de pauvreté – exprimé comme étant la part de la population dont les revenus sont inférieurs à 60 % du revenu médian – qui est deux fois plus élevé chez les plus de 65 ans que dans la population active. Le second volet obligé du rapport annuel du CEV traite donc de la soutenabilité sociale du vieillissement.

Outre le risque de pauvreté (pauvreté financière), trois indicateurs non monétaires sont également analysés : la qualité du logement, l'accès aux soins de santé et l'intégration sociale. Il apparaît que les pensionnés sont moins nombreux à habiter dans des logements de mauvaise qualité et que les personnes âgées postposent moins souvent des soins de santé pour des raisons financières. Les personnes âgées participent cependant bien moins que les autres catégories de la population à la vie sociale (activités culturelles et de loisirs).

C'est en observant les ratios de remplacement que l'on peut se forger une idée de la mesure dans laquelle une personne au travail peut préserver son niveau de vie lorsqu'elle prend sa pension. Les ratios de remplacement sont le rapport entre la pension versée durant la première année de la mise à la retraite et le dernier revenu du travail. Dans le cas d'un travailleur type qui prend sa pension, le ratio de remplacement net est de 66 %. Il verra donc son revenu diminuer de 34 % au moment de sa retraite. Le CEV escompte que cette perte de revenu se réduira pendant les décennies à venir (23 % en 2030) en raison de l'importance croissante du deuxième pilier.

Enfin, le Comité d'étude se demande s'il serait intéressant de calculer un indice séparé des prix à la consommation (IPC) pour les personnes âgées. Les pensions seraient alors liées à cet « indice personnes âgées ». Il ressort cependant des simulations que cet indice divergerait à peine de l'IPC habituel parce que les schémas de consommation des personnes âgées ne s'écartent pas fortement de ceux des personnes au travail.

DÉPENSES DE SOINS DE SANTÉ

Les dépenses publiques de soins de santé sont un poste particulièrement important dans le coût total du vieillissement. C'est pourquoi le Comité d'étude a consacré dans cette édition – pour la première fois et de sa propre initiative – un chapitre étendu aux soins de santé.

Depuis les années 70, les dépenses publiques de soins de santé ont plus que doublé : de 3,1 % du PIB en 1970 à 6,6 % en 2001. Ces dépenses ne sont pas supérieures à la moyenne des pays voisins ou de l'UE-15. Elles ont augmenté en Belgique – tout comme dans les autres pays occidentaux – plus rapidement ces 50 dernières années que le PIB. Cela résulte tant d'une évolution sociale que d'une évolution technologique. D'une part, l'accès aux soins de santé s'améliore, augmentant ainsi la consommation de produits et services médicaux ; d'autre part, on voit apparaître de plus en plus de techniques médicales de haute technologie qui gonflent le prix des soins de santé.

Le CEV fournit une estimation des dépenses publiques futures de soins de santé tant à moyen terme (2003-2008) qu'à long terme (jusqu'en 2030). S'agissant des quatre années à venir, il se base sur la déclaration gouvernementale du gouvernement en place qui prévoit que les dépenses publiques réelles de soins de santé ne peuvent augmenter pendant la législature en cours que de 4,5 % par an au maximum. Cette croissance combinée à l'intégration (à partir de 2006) des petits risques dans l'assurance maladie obligatoire des indépendants entraîne une croissance annuelle moyenne de 5,1 % des dépenses de soins de santé au cours des années 2003-2007. En ce qui concerne la période postérieure à 2007, il est supposé que la croissance des dépenses de soins de santé retrouvera son schéma normal d'environ 2,9 % d'augmentation l'an. Si néanmoins le rythme actuel de 4,5 % se maintenait, le coût estimé du vieillissement doublerait et atteindrait 6,7 %.

CONCLUSION

Le Comité d'étude sur le vieillissement estime le coût supplémentaire du vieillissement pendant les 30 années à venir à 3,4 % du PIB : un but accessible si les autorités publiques parviennent à diminuer davantage encore la dette publique. Cette estimation se base sur une prévision prudente de la croissance économique et sur un objectif ambitieux en matière de chômage, à savoir une réduction de moitié du chômage structurel. Le taux de chômage se réduira en effet structurellement grâce à la réduction du nombre de personnes en âge de travailler mais en soi, cela n'est pas suffisant. Le CEV table dès lors sur la capacité future de la politique du marché du travail de stimuler avec succès la participation au travail et d'augmenter le taux d'emploi. Les dépenses de soins de santé restent cependant le grand point d'interrogation de l'analyse : elles ont un impact important sur le coût mais il est très difficile de les prévoir. L'avenir dépend donc largement de la politique des pouvoirs publics durant les décennies à venir.

BIBLIOGRAPHIE

Conseil supérieur des Finances (avril 2004) *Rapport annuel du Comité d'étude sur le vieillissement*, disponible à l'adresse : http://www.docufin.be/websedsdd/intersalgfr/hrfcsf/adviezen/PDF/vieillissement_2004_04.pdf

Conseil supérieur des Finances (juillet 2004) *Rapport annuel section « Besoins de financement des pouvoirs publics »*, disponible à l'adresse : <http://www.docufin.be/websedsdd/intersalgfr/hrfcsf/adviezen/PDF/rapport2004.pdf>



➔ ÉLARGISSEMENT

Du 31 mai au 4 juin dernier, le Conseil Central de l'Économie (CCE) a réalisé un voyage d'étude en Slovaquie¹. La délégation se composait comme suit : M. Robert Tollet (Président), M. Josly Piette, M. Baudouin Velge et M. André Mordant (vice-présidents), M. Donald De Meulenaere (membre), M. Luc Denayer (Secrétaire) et M. Ton Harding (Secrétaire adjoint). Nous publions dans les pages qui suivent le compte rendu de cette visite tel qu'il a été rédigé par Monsieur Olivier Belle, ambassadeur de Belgique en Slovaquie.

CONTEXTE

Au lendemain de l'adhésion de la Slovaquie à l'Union européenne, la visite du CCE visait essentiellement à analyser la situation économique et sociale actuelle du pays ainsi que les perspectives d'avenir. La délégation belge a rencontré un large éventail d'acteurs économiques et sociaux slovaques. La Société Bekaert l'a accueillie dans ses deux sites de production (une cinquantaine de kilomètres au Nord de Bratislava à Sladkovicovo et Holovec).

La situation économique et le dialogue social ont été les principaux thèmes abordés. L'environnement économique et social a enregistré une métamorphose profonde et rapide depuis la chute du régime communiste. Les privatisations, l'adaptation au modèle socio-économique de l'UE (avant tout au modèle économique), les réformes multiples (santé, pensions, décentralisation, etc...), l'implantation d'importants investisseurs étrangers et un dialogue social bousculé et peu structuré sont autant de facteurs qui caractérisent le contexte économique et social actuel.

UN TRAITEMENT DE CHOC. NÉCESSAIRE ?

Pour ce qui est de la situation économique, il faut signaler tout d'abord que l'environnement économique a changé très rapidement. Même le Président de la Chambre de Commerce slovaque n'avait pas imaginé une adaptation aussi rapide (note : on commence à parler de la Slovaquie comme le Tigre des Tatras). Adhésion à l'UE oblige, l'économie s'est tournée essentiellement vers l'Europe occidentale : 60 % des exportations slovaques y sont destinées, l'Allemagne étant le plus grand marché devant les pays voisins.

Certains de nos interlocuteurs ont relevé les aspects positifs des changements : forte croissance notamment (on annonce 5 % pour les prochaines années). D'autres, sur un ton plus politique se sont montrés plus réservés à l'égard de la rapidité excessive de l'adaptation, en évoquant un changement plus lent des mentalités (l'ancien régime n'est pas si éloigné) et la difficulté de suivre pour certains segments de la population (notamment les retraités).

¹ Entretiens avec les entités suivantes : MESA 10 (Institut pour les questions publiques, ONG libérale dont certains experts gèrent directement plusieurs projets de réformes économiques dans les cabinets ministériels) avec M. Jakoby ; Chambre de Commerce et d'Industrie slovaque (représentant 86 % du potentiel économique de la Slovaquie, regroupant essentiellement les grandes entreprises) avec M. Mihok (Président) ; Bureau du Gouvernement de la République slovaque avec M. Setnický (Directeur affaires européennes, chargé entre autres de la gestion des fonds structurels et de cohésion européens) ; Commission finances et budget du Parlement avec M. Farkas (Président commission du parti SMK membre de la coalition gouvernementale) ; Agence slovaque pour le Développement des Investissements et du Commerce (SARIO, entité accompagnant les investissements étrangers en Slovaquie) avec M. Kuruc (Directeur Général) ; Associations des Unions de Patrons de Slovaquie (dont ce sont récemment séparées les entreprises ultralibérales liées aux investisseurs étrangers, les deux groupes représentant chacun 50 % du PIB) avec M. Malatinsky (Président) ; Bekaert Slovakia ; Secrétaire d'Etat Pomoty du Ministère de l'économie ; Confédération des Unions syndicalistes de Slovaquie avec M. Skator (Président) ; Chambre de commerce d'Amérique avec M. Slegers (Directeur) ; Agence nationale pour le développement des petites et moyennes entreprises avec M. Majtan (Directeur général).

LA SLOVAQUIE EN BREF¹**GÉOGRAPHIE**

Capitale Bratislava
Superficie 49.035 km²

POPULATION (2001)

Nombre d'habitants 5.400.000
Espérance de vie (H/F) 69 ans/77 ans

Minorités Hongrois 9,7 %, Roms 1,7 %, Ruthènes, Ukrainiens
Langue slovaque (langue officielle, parlée par 90 % de la population), tchèque, hongrois

ÉLARGISSEMENT

Date de dépôt de candidature octobre 1993
Date de signature du traité d'adhésion 16 avril 2003
Référendum d'adhésion 16 et 17 mai 2003

ÉCONOMIE (2003)

Monnaie couronne slovaque : 1 euro = 40,925 couronnes slovaques (25/04/2003)
PIB/habitant 11.900 euros (moyenne Europe des 15 : 23.300 euros)
Taux de croissance 4,2 % (moyenne Europe des 15 : 0,8 %)
Taux de chômage 17,1 % (moyenne Europe des 15 : 8,1 %)
Taux d'inflation 8,5 % (moyenne Europe des 15 : 2,0 %)

POLITIQUE**Démocratie parlementaire**

La Constitution actuelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1993. Elle a été révisée en 1999 pour permettre l'élection du président de la République au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans. Les députés sont élus pour quatre ans au suffrage universel direct.

Le Parlement ne compte qu'une seule chambre.

Président de la République : M. Ivan Gasparovic

Premier ministre : M. Mikulas Dzurinda

HISTOIRE

La Slovaquie est issue de la partition de la République fédérale tchécoslovaque, le 1^{er} janvier 1993. La Tchécoslovaquie était née de l'éclatement de l'Empire austro-hongrois, à la fin de la Première Guerre mondiale. Le traité de Trianon, en 1920, prend en compte les aspirations nationalistes tchèques et slovaques, et crée, pour la première fois, un Etat à majorité slave de 15 millions d'habitants au cœur de l'Europe. Victime de l'expansionnisme hitlérien à la suite des accords de Munich en 1938, rattachée brutalement au bloc soviétique après le « coup de Prague » de 1948, la Slovaquie acquiert une certaine autonomie politique lors du « Printemps de Prague », en 1968.

Dans le cadre de la République fédérale tchécoslovaque, elle est dotée d'un Parlement et d'un exécutif autonomes. Au lendemain de la chute du Mur de Berlin, la Tchécoslovaquie quitte le bloc soviétique et décide de se diviser en une République tchèque, d'une part, et une République slovaque, d'autre part.

¹ D'après d'Haussonville, Jean, Tableau des douze : histoire, régime et forces politiques, économie in Pouvoirs n° 106, 2003, p. 126.

Pour plusieurs de nos interlocuteurs, l'économie slovaque a reçu un traitement de choc. Surtout depuis la constitution du deuxième gouvernement de M. Dzurinda, plus homogène et plus libéral. L'Agence pour les PME a relevé la sévérité des réformes d'un gouvernement plus favorables aux employeurs. Elle note que ces réformes sont sans doute nécessaires et qu'elles n'avaient pas été possibles auparavant en raison de la présence d'un partenaire socialiste dans le premier gouvernement Dzurinda (1998-2002).

En résumé, les commentaires se rejoignent sur la sévérité du traitement de choc appliqué à l'économie slovaque. Certains l'acceptent alors que d'autres se montrent plus réservés.

L'EURO : UN OBJECTIF MAIS PAS AVANT 2009/2010

L'accession à la zone euro est un objectif auquel tous nos interlocuteurs se sont référés. Ils semblent tous être sur la même longueur d'onde en ce qui concerne la date : en 2009 ou 2010 au mieux. Passer ces échéances pourrait être nuisible économiquement et dommageable sur le plan politique.

Pour des motifs divers, l'on a pu ressentir la volonté de ne pas précipiter les choses. Et l'on a relevé le souci de simultanéité avec les partenaires du groupe de Visegrad 4 (note : ceci s'explique sans doute par le souhait d'accroître le poids des candidats à l'eurozone dans les négociations d'accession et, d'autre part, de ne pas perdre certains instruments de politique économique avant les autres voisins concurrents).

La difficulté de respecter les critères d'adhésion paraît tempérer l'enthousiasme. C'est surtout le cas en ce qui concerne la maîtrise du déficit public à 3 %. Il s'agit indéniablement d'un objectif de l'actuel gouvernement (le Ministère des finances veut un déficit de 3,1 % en 2004). Mais les réformes onéreuses entreprises, notamment pour les pensions, laissent entrevoir des sérieuses difficultés pour respecter ce critère à court terme. L'on ne s'en est pas caché au Bureau du Gouvernement ni au Parlement (Commission Finances) ni à la Chambre de Commerce slovaque : c'est le choix entre préserver une certaine marge pour les réformes qui pèseront lourd dans le budget de l'État ou cadencasser le déficit.

Mais, parallèlement à des motivations de nature politique, des raisons plus économiques semblent également inciter à patienter. Profitant apparemment de conditions très avantageuses en Slovaquie, les entreprises étrangères auraient tendance, selon la Chambre de Commerce, à ne pas pousser le processus d'adhésion à l'euro. Même diagnostic du côté de MESA 10 qui estime qu'il ne faut pas trop se hâter. L'accession à l'euro interviendra naturellement avec un degré de convergence suffisant de l'économie slovaque avec la zone euro.

La Chambre de Commerce a laissé entendre que les entreprises slovaques sans lien étroit avec l'étranger et les PME slovaques étaient attirées par la stabilité que leur apporterait l'euro. L'appréciation constante de la couronne slovaque contre laquelle la Banque Nationale ne peut rien, les défavorise. Selon la Chambre de Commerce, le secteur économique « slovaque » serait donc plus favorable que le secteur économique « slovaque-étranger » à une adhésion rapide à l'euro.

La délégation belge a fait part des efforts que la Belgique avait dû consentir pour maîtriser son déficit public pour accéder à l'euro. Elle a précisé que les acquis sociaux avaient été préservés.

FONDS EUROPÉENS : PAS SI FACILES À CAPTER

Les fonds européens sont attendus pour développer les infrastructures et réduire les disparités régionales encore très marquées : la région de Bratislava atteint 101 % de la moyenne européenne de PNB/habitant alors que le reste du pays a un taux de 39 %.

Nos interlocuteurs ont épinglé la difficulté de capter ces fonds européens. Les critères sont exigeants. Après avoir accusé un retard sensible, l'administration est à présent en place. Un effort très important a été réalisé en 2003 pour mettre à niveau la capacité administrative. Elle doit cependant encore passer à l'épreuve des faits.

PRIVATISATION : D'ABORD SAUVAGE MAIS APPRIVOISÉE AUJOURD'HUI

Selon l'ONG MESA 10, la première phase du processus de privatisation ne semble pas avoir été réalisée au mieux. Entre 1995 et 1998, c'est-à-dire sous le gouvernement du nationaliste Meciar, la cession des entreprises publiques au privé se serait réalisée sans transparence et dans un environnement de capitalisme sauvage (loi de la jungle). Il a fallu par la suite revitaliser les entreprises privatisées.

Quatre-vingt pour cent de l'activité économique relève actuellement du domaine privé. L'État serait encore impliqué dans des entreprises du secteur de l'énergie mais ici aussi la part du privé devrait augmenter, la loi permettant dorénavant à l'État de céder plus de 49 % au secteur privé.

Le processus de privatisation aurait rapporté entre 400 et 500 milliards de couronnes slovaques (entre 10 et 12,5 milliards d'euros). Ces fonds auraient été versés dans le Fonds de propriété nationale régi par la loi. L'argent des privatisations servirait essentiellement à la réalisation des réformes de l'économie.

Les fonds recueillis de la privatisation viendraient entièrement de l'étranger et principalement d'Allemagne, de l'Autriche et des Pays-Bas. A titre d'exemple : Slovak Telecom aurait été acheté par Deutsche Telecom, le secteur du gaz par Gaz de France, Lukos et Ruhr Gaz, le réseau de distribution d'électricité par des entités françaises et allemandes.

Le secteur financier a également fait l'objet d'un ample processus de privatisation. Plusieurs de nos interlocuteurs ont relevé qu'il était à présent assaini ce qui est particulièrement important pour l'activité économique.

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS : BIENVENUS MAIS AVEC CERTAINES RÉSERVES

Parallèlement aux capitaux étrangers dans le cadre des privatisations, la Slovaquie a attiré d'importants investissements extérieurs. Les réformes économiques, fiscales en particulier (taxe unique à 19 %) visent à créer un environnement attractif. Les autorités slovaques privilégient les investisseurs de grande ampleur. Les avantages concédés en subsides sont fonction du volume d'activité et d'emploi. Les PME n'ont pas d'accès aux aides publiques.

C'est particulièrement le cas dans le secteur de l'automobile. Avec un investissement de 549 millions d'euros, VW est déjà implantée depuis plusieurs années. Peugeot avec 700 millions d'euros et Hunday avec 1,1 milliard d'euros devraient commencer à produire plusieurs centaines de milliers de véhicules dès 2006. La Slovaquie devrait ainsi devenir l'un des pays où le nombre de véhicules produits par tête d'habitant sera le plus élevé.

La présence du géant américain de l'acier US Steel à Kosice (Est Slovaquie) fut également signalée pour illustrer l'importance des investissements étrangers en Slovaquie.

Bienvenus, ces investissements étrangers font néanmoins l'objet de commentaires critiques notamment du côté des employeurs slovaques. Ils exerceraient une pression à la baisse sur les salaires. Ils bénéficieraient d'avantages considérables. Ils inciteraient les autorités à accélérer les réformes pour favoriser le seul profit.

RÉFORMES : TOUJOURS EN COURS

Toujours en cours, ces réformes touchent plusieurs secteurs : fiscal, santé, retraites, organisation administrative territoriale de l'État. Des commentaires de nos interlocuteurs avec lesquels l'on n'est pas entré dans le détail, on en déduit les principes fondamentaux suivants : limiter le rôle de l'État en tant qu'acteur économique, maintien de l'équilibre recettes/dépenses du budget de l'État (contraction du déficit), responsabiliser le citoyen (il doit apprendre à ne plus tout attendre de l'État, comme c'était le cas auparavant).

La réforme fiscale a été évoquée à plusieurs reprises. Elle a égalisé à 19 % toutes les formes de taxations : TVA et impôts sur les revenus de particuliers et des entreprises.

La libéralisation des prix a été également une réforme importante. Elle a engendré un taux d'inflation élevé en 2003 (8 %) en raison surtout de l'accroissement du prix de l'énergie qui jusqu'alors était subventionné. On s'attend cependant à une stabilisation à l'avenir bien que certains de nos interlocuteurs prévoient encore un taux de 10 % pour 2004. Pour l'heure, l'inflation dépasse la croissance des salaires entamant ainsi le pouvoir d'achat de la population.

La réforme des retraites est également une priorité du gouvernement slovaque. L'exercice est difficile compte tenu du passage rapide d'une économie communiste à l'économie de marché : la masse des contributions financières sous l'ancien régime reste en deçà des besoins résultant du nouvel environnement économique. Bien qu'indispensable pour assurer à l'avenir le versement des retraites, la réforme paraît susciter l'inquiétude des pensionnés. Ceux-ci ne devraient recevoir que 150 euros en moyenne (Chambre de Commerce), un revenu mensuel insuffisant que le soutien familial devra compenser.

Le marché de l'emploi retient également l'attention des autorités. Le taux de chômage reste très élevé (17 %). Le chômage de longue durée, le défaut de mobilité des employés, des salaires peu élevés (350 euros en moyenne dépendant des secteurs), l'inadéquation de la formation à l'évolution de l'emploi (manque de personnel spécialisé dans certains secteurs) sont autant de facteurs de préoccupation. Le travail au noir semble cependant compenser les défauts structurels du marché de l'emploi. Certains estiment que le chômage réel ne dépasse pas 7 à 8 %.

La bureaucratie reste un problème. Il faut compter deux mois pour créer une entreprise. Les législations sont ambiguës. Il faudrait obtenir 37 signatures pour obtenir un permis de bâtir. Cet imbroglio administratif facilite la corruption qui ne semble pas gêner certaines entreprises étrangères.

Les syndicats slovaques se montrent assez critiques à l'égard du train de réformes du gouvernement qui refuse le dialogue et n'écoute que le pouvoir de l'argent. L'égalisation à 19 % de la taxation a été imposée sans débat et, comme la réforme des retraites, revient en fait à exiger des plus pauvres la solidarité avec les plus riches. On assiste à une réduction de la protection sociale. Il s'agit de dumping social. Le clivage entre riches et pauvres s'accroît. La majorité de la population stagne. Le travail au noir nuit à la transparence du marché de l'emploi. La formation laisse à désirer.

PME : PLUTÔT DÉLAISSÉES SANS ÊTRE NÉGLIGÉES

Représentant 66 % de l'emploi, elles ne sont pas négligées. Elles bénéficient d'un réseau d'agences administratives qui leur rendent des services d'accompagnement administratif. Des programmes de formations leur sont ouverts. Elles sont soutenues pour des crédits qu'elles ont des difficultés à obtenir du secteur bancaire faute de garanties essentiellement. Elles sont conseillées pour bénéficier des fonds structurels européens.

Si des mesures sont prises pour les soutenir, les PME slovaques semblent bénéficier d'un régime moins avantageux qu'en Belgique. Elles ne jouissent pas d'avantages fiscaux (pas d'exception aux 19 %). Par ailleurs, les autorités semblent avant tout concentrer leur attention sur les grandes entités économiques escomptant que le développement de leurs activités ait des retombées positives sur les PME.

DIALOGUE SOCIAL : ZIZANIE CHEZ LES EMPLOYEURS ...

Sur le plan social, notons que si les grandes lignes de la politique économique semblent bien tracées, la concertation sociale paraît plus floue. De l'aveu de la plupart des interlocuteurs, les partenaires sociaux ne semblent visiblement plus entretenir de dialogue. Dans cette phase de transition que traverse la société slovaque, les acteurs sociaux ne s'affirment pas encore véritablement.

Vieille de treize ans, l'Association des employeurs de Slovaquie vient de connaître une scission d'une partie de ces membres qui ont constitué une nouvelle association concurrente. Les deux groupes représentent à peu près le même poids dans la contribution au PIB et en termes d'emplois.

Les deux groupes soutiennent les réformes économiques du gouvernement. Ils divergent cependant sur la cadence de mise en œuvre. Réunissant encore les patrons d'entreprises essentiellement slovaques (secteurs de l'énergie, chimie, verre et agro-alimentaire), l'Association « ancienne » prêche la patience et se montre plus ouverte au dialogue social tout comme au modèle social européen. Ayant attiré les entreprises à composante étrangère plus marquée (investisseurs étrangers notamment dans le secteur automobile et la grande distribution), la « nouvelle » association veut accélérer les réformes et penche plus vers le modèle social américain.

... SYNDICATS PEU EXPÉRIMENTÉS ET MANQUANT DE MOYENS DE PRESSION

La Confédération des Syndicats réunit 570.000 membres. Parallèlement, un syndicat chrétien réunit 10.000 membres. Les relations entre les deux entités ont été interrompues suite au soutien que le syndicat chrétien aurait accordé au gouvernement.

La Confédération se défend de faire de la politique comme l'en accuse le gouvernement. Elle se montre critique à l'égard de la politique économique. Soutenue par le principal parti d'opposition SMER (socialiste-populiste), elle a provoqué un récent referendum pour demander des élections anticipées. 36 % des électeurs les auraient réclamées. En deçà des 50 % requis, le résultat du referendum est resté sans effet. En dépit du message politique de cette masse d'électeurs, le gouvernement poursuit sur sa lancée sans dévier.

Face à cette situation, certains reconnaissent que les syndicats étaient fort démunis. Ils ne sont pas contre l'entreprise mais s'élèvent contre les réformes sévères imposées. Apparemment peu expérimentés, ils semblent être en peine à offrir des alternatives fondées. Leurs moyens de pression semblent également limités. La convocation d'une grève générale ne serait ainsi pas encore envisageable en Slovaquie.

AUTORITÉ POLITIQUE : PEU OUVERTE AU DIALOGUE ?

Pour certains, les syndicats n'ont pas évolué depuis plus de trente ans. Seule la forme a changé sans qu'il n'y ait eu d'épuration. En soutenant récemment l'opposition parlementaire, ils sont entrés en politique, un champ qui ne relève pas de leurs compétences. Les dirigeants syndicaux sont coupés de leur base. Ils l'entraînent dans la contestation sans qu'il y ait de raisons sensées. Il faut briser leur monopole sur le dialogue social pour l'ouvrir à d'autres partenaires sociaux.

D'autres interlocuteurs ont confirmé la méfiance que le gouvernement porte aux syndicats partout taxés de faire de la politique. Pour certains, le gouvernement veut même réduire à sa plus simple expression la concertation sociale. C'est une tendance que l'Association « ancienne » des patrons a relevée, laissant entendre que les investisseurs étrangers l'entretenaient. Cette même Association a aussi noté que le gouvernement traitait la question du dialogue social de façon peu professionnelle. A la Confédération des Syndicats, le constat est évidemment similaire. L'on a ainsi noté que le gouvernement voulait interrompre les négociations collectives sectorielles pour les cantonner à l'échelon des entreprises.

La législation prévoit l'encadrement du dialogue social tripartite. Dans les faits il est visiblement suspendu à croire les commentaires de la plupart de nos interlocuteurs. La méfiance des autorités politiques au pouvoir, les dissensions dans le camp des patrons et l'apparente impuissance de la principale confédération syndicale sont autant de facteurs qui ne devraient pas faciliter sa restauration. De nouvelles bases de dialogue sont toutefois annoncées pour l'automne 2004.

RÉACTIONS DE LA DÉLÉGATION DU CCE

Avant tout à l'écoute des réponses à ses questions générales et plus précises sur la situation économique et sociale, la délégation du CCE a réagi aux propos de nos interlocuteurs en relevant les principaux points suivants.

A chaque entretien, le modèle de concertation sociale belge a été brièvement exposé ainsi que le rôle et la mission du CCE. Ce modèle permet de préserver le dialogue social indispensable dans un environnement économique en mutation rapide. Les acteurs sociaux slovaques semblent visiblement encore très éloignés d'un tel modèle de dialogue. La délégation du CCE n'a pas caché certaines craintes en la matière.

Où commence la politisation du dialogue et où s'arrête-elle ? La limite est parfois difficile à tracer. Refuser le dialogue parce qu'il entrerait dans le champ politique aux contours imprécis, est-ce la solution ? Les problèmes concrets en sont-ils mieux cernés et réglés ? Remettre en cause certaines mesures relève-t-il de la politique ?

Le dialogue social ne touche pas seulement les relations et conditions de travail. Il participe à l'échange indispensable que toute société doit entretenir dans un exercice de réflexion constant sur le modèle de coexistence le plus approprié à l'épanouissement de chacun. Il contribue à l'élaboration du projet de société. Et cela sera d'autant plus important à l'échelle européenne.

Divers points plus techniques ont ensuite été abordés. Ils ont surtout touché l'accèsion de la Slovaquie à l'euro, les conditions de création d'entreprises en Slovaquie, la relation inflation/salaires, les retraites, la reprise de l'acquis communautaire, le pacte de stabilité, les privatisations, la régulation des marchés.

VIGILANCE !

En conclusion, on peut dire que, la visite de la délégation du CCE a permis de prendre le pouls de l'ambiance économique et sociale en Slovaquie. Les rencontres avec les représentants des principales entités impliquées dans la vie économique et sociale slovaque ont permis de photographier la situation. Cette photographie reflète une tendance très nette vers un modèle assez éloigné de celui suivi en Belgique. L'avenir dira si cette tendance se confirmera ou pas. Son constat conforte néanmoins le sentiment qu'il conviendra de rester très vigilant à l'échelle européenne. Car la Slovaquie n'est peut-être pas un cas à part, surtout parmi les nouveaux membres de l'UE. Et l'on peut croire que, comme d'autres, elle utilisera l'UE pour consolider, à court terme du moins, ses vues. Le maintien de l'unanimité dans les matières fiscales et sociales ne facilitera pas la défense de nos vues...



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le 24 août 2004, s'est déroulée une première audition (organisée conjointement par le CCE, le CNT et le CFDD) dans le cadre de la préparation de l'avis sur le réexamen de la stratégie européenne de développement durable avec des exposés introductifs de Vicky POLLARD (DG Environnement)¹ et Messieurs M. RIBBE et M. EHNMARK (Comité économique et social européen)².

COMPÉTITIVITÉ STRUCTURELLE

Le 15 septembre dernier, la sous-commission compétitivité structurelle a reçu les professeurs Leo Sleuwaegen et Koen De Backer de la KUL. A cette occasion, ceux-ci ont tenté de dresser un diagnostic de la compétitivité de la Belgique et de la Flandre sur base de leur « Rapport over het concurrentievermogen van de vlaamse economie ».

PERSPECTIVES FINANCIÈRES DE L'UNION EUROPÉENNE

La sous-commission « Cadre financier de l'Union européenne » a poursuivi, le 3 septembre 2004, ses travaux préparatoires à l'émission, par le Conseil central de l'économie, d'un avis d'initiative portant sur le prochain cadre financier envisagé pour l'Union européenne et sur les prévisions budgétaires qui en découlent. Eu égard à la technicité des propositions déposées en cette matière par la Commission européenne le 14 juillet, il a été convenu de s'en tenir, pour l'instant, aux lignes directrices tracées par la Commission dès le mois de février dernier dans la communication « Construire notre avenir commun : défis politiques et moyens budgétaires de l'Union élargie 2007-2013 » (doc. COM(2004) 101). En l'occurrence, la sous-commission du CCE a opté pour la préparation d'un projet d'avis axé sur quatre points : le plafond des moyens budgétaires annoncés, la structure des dépenses, la solidarité entre Etats membres et le futur des ressources propres de l'Union. Les partenaires sociaux sont partisans d'une prise de position rapide, laissant ouverte la possibilité de développements ultérieurs.

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE

Trente après la première proposition de Société européenne, celle-ci a enfin vu le jour le 8 octobre 2001 (connue sous le nom latin de « Societas Europaea ». Cette nouvelle législation, qui entrera en vigueur en octobre 2004, a pour objectif de permettre aux entreprises de conformer leur structure juridique à leur structure européenne déjà existante. En créant la Société européenne, l'Europe souhaite permettre aux entreprises de fusionner, de créer une société de holding ou une filiale européenne sans pour autant se heurter à des obstacles juridiques ou pratiques résultant d'une Europe à vingt-cinq aux vingt-cinq codes juridiques différents. Cette « européanisation » du droit des sociétés va de paire avec une globalisation des droits des travailleurs, à savoir la manière d'impliquer les travailleurs dans la Société européenne et la reconnaissance de leur position et de leur rôle dans l'entreprise.

¹ C.f. « Consultation publique. Réexamen de la stratégie de l'UE en faveur du développement durable », doc. SEC(2004) 1042 du 30.07.2004

² C.f. Avis exploratoire du Comité Économique et Social Européen (doc. NAT/229 – CESE 661/2004 du 28.04.2004)

Les objectifs susmentionnés ont été couchés dans deux textes : le Règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil sur le statut de la Société européenne et la Directive 2001/86/CE du Conseil, complétant le statut de la Société européenne pour ce qui concerne l'implication des travailleurs.

En l'occurrence, cette dernière directive a été soumise pour examen à la commission mixte « Société européenne » du Conseil National du Travail et du Conseil central de l'économie. Elle reconnaît le rôle essentiel des partenaires sociaux à l'égard de l'implication des travailleurs dans les sociétés. La directive précise notamment que « *les Etats membres adoptent les dispositions législatives, réglementaires et administratives pour se conformer à la présente directive ou s'assurent que les partenaires sociaux mettent en place les dispositions nécessaires* » (article 14 de la directive). Des négociations en vue de la conclusion d'une convention collective de travail au sein du Conseil National du Travail ont actuellement cours. Le résultat de ces négociations devrait faire l'objet d'un rapport dans un de nos prochains numéros de la Lettre mensuelle.

CONCURRENCE

Mi-septembre, la Commission de la Concurrence a reçu une demande d'avis de la part de Monsieur Verwilghen, Ministre de l'Économie, relative à l'adaptation des règles de notification des concentrations, telles que figurant dans la Loi sur la Protection de la Concurrence économique.

La note d'accompagnement du cabinet des Affaires économiques précise que l'application de la Loi sur la Protection de la Concurrence montre qu'il existe un déséquilibre dans l'utilisation des moyens des autorités de la concurrence et que relativement trop de moyens sont consacrés à l'examen de notifications de concentrations qui, ultérieurement, s'avèrent ne pas mettre en péril outre mesure la concurrence. Ce sont ainsi autant de moyens en moins dans la lutte contre les pratiques restrictives de la concurrence.

Depuis l'introduction, au 1^{er} mai, du Règlement européen 1/2003 qui décentralise vers les Etats membres la politique européenne en matière de pratiques restrictives de la concurrence, une adaptation des règles de concentration s'avère encore plus indispensable.

Lors du Conseil des Ministres des 16 et 17 janvier 2004 qui s'était tenu à Gembloux, il fut décidé qu'un groupe de travail se pencherait sur la fixation des seuils de concentration afin d'alléger la charge de travail provenant des dossiers de concentrations.

Au terme de l'analyse des chiffres sur les notifications et de la comparaison des règles belges avec celles en vigueur dans les autres pays européens, le groupe de travail, qui a été constitué par le Ministre de l'Économie, en est arrivé à des constatations qui ont été couchées dans un projet visant à permettre l'adaptation des règles de notification des concentrations.

Les travaux de la Commission de la Concurrence relatifs à ce projet feront l'objet d'un rapport dans les prochains numéros de la Lettre mensuelle.

DIRECTIVE SERVICES

Le 13 septembre dernier, à la veille de l'actualisation de la position du gouvernement belge en la matière, la sous-commission « Libéralisation des services », a accueilli M. Eric Van den Abeele de la Représentation permanente belge auprès de l'Union européenne afin qu'il lui présente les derniers développements du dossier lié au « Projet de directive sur les services dans le marché intérieur ». La sous-commission poursuivra ses travaux, début octobre, par une audition de M. Jean-Marie Van De Sande du SPF Économie.

LE SER ÉTABLIT UN BILAN PROVISOIRE DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE

Le Conseil économique et social des Pays-Bas (Sociaal-Economische Raad SER) a émis, en juin 2004, à la demande du Gouvernement, un avis sur la façon dont la stratégie de Lisbonne est mise en œuvre par les Etats membres et par l'UE.

Selon le SER, la recherche d'une croissance économique durable combinée au maintien des valeurs sociales et écologiques est plus actuelle que jamais. La sauvegarde à l'avenir d'un niveau de vie élevé associé à une bonne qualité de vie doit s'inscrire dans le contexte du vieillissement, des changements technologiques rapides et de la mondialisation de l'économie.

Ces quatre dernières années, peu de progrès ont cependant été engrangés, selon le SER, par rapport à la réalisation des objectifs de Lisbonne parce que

- les Etats membres agissent trop peu pour que disparaissent les problèmes que connaît le marché intérieur tels que la mobilité du travail, les services transfrontaliers, le brevet communautaire, l'introduction et l'application de la législation du marché intérieur ;
- la politique européenne de la connaissance et de l'innovation n'est pas suffisamment développée : les investissements en R&D et enseignement sont trop faibles et la croissance de la productivité du travail est trop lente ;
- les Etats membres n'ont pas suffisamment pris au sérieux les défis à relever.

Le Conseil socio-économique envisage la réalisation de l'agenda de croissance européen selon deux pistes en matière de politique à mener : premièrement, l'UE pourrait par le biais d'un renforcement du marché intérieur (y compris une meilleure utilisation des potentiels européens de connaissance et d'innovation) améliorer sa compétitivité et donner une impulsion à la croissance.

La seconde piste passe par les gouvernements et parlements nationaux qui devraient placer les objectifs de Lisbonne au centre de leur politique nationale en matière de croissance. Que l'on pense à cet égard au rôle et à la collaboration des partenaires sociaux : divers objectifs de Lisbonne sont formulés en termes de relèvement de la participation des travailleurs et de productivité du travail. Cela requiert des ajustements de la politique dans les domaines tels que le fonctionnement du marché du travail, les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, les investissements en recherche et développement, la modernisation des systèmes de sécurité sociale, d'impôts et de pension et enfin des changements dans l'organisation du travail.

Le texte complet de l'avis peut être consulté sur le site www.ser.nl.

AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL FRANÇAIS

Lors de sa séance du 7 juillet 2004, le Conseil économique et social français a émis un avis sur « Les relations entre l'Union européenne et la fédération de Russie ».

Suite à l'élargissement de l'Union européenne vers l'Est, la Fédération de Russie est devenue un voisin immédiat de l'Union Européenne, mais également un partenaire de première importance du fait de son rôle géopolitique et économique.

Au regard des nouveaux défis que sont le terrorisme, les migrations ou la protection de l'environnement, le Conseil économique et social propose et esquisse dans cet avis, les contours d'un véritable partenariat entre les deux entités par le renforcement des relations économiques, sociales et culturelles.

Par ailleurs, en sa séance du 31 août 2004, le Conseil économique et social français a adopté à la demande du gouvernement un avis sur l'avant-projet de loi de programmation relative à la cohésion sociale.

Dans plusieurs de ses avis antérieurs, le Conseil économique et social avait déjà prôné une approche globale des problèmes de l'exclusion. L'avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale adopte ce principe en traitant conjointement au sein de ses trois titres : l'emploi, le logement et l'égalité des chances.

Tout en adhérant à la démarche, le Conseil a proposé dans son avis des améliorations et des compléments au projet gouvernemental dont il était saisi, afin de mettre en perspective l'ensemble des acteurs et des mesures propres à renforcer la cohésion sociale.

Pour tout détail concernant ces avis, le lecteur pourra se référer au site internet du Conseil économique et social français : www.ces.fr.



SECRÉTARIAT CCE

CCE

Conseil Central de l'Économie

Une mission d'étude et de documentation

51

Le Conseil central de l'économie, institué en 1948, rassemble les interlocuteurs sociaux. Son objectif est d'associer les représentants de la politique économique. Sa compétence s'étend à tous les problèmes relatifs à l'économie; elle est uniquement consultative. Son apport spécifique est de susciter la confrontation des vues et le dialogue entre ses membres.

Le Conseil est donc à la fois, d'une part, un carrefour d'idées où se confrontent les opinions et où s'élaborent des propositions communes où l'intérêt général prévaut sur les intérêts particuliers et, d'autre part, un rouage de la politique économique, le Conseil traduisant ses propositions sous forme de synthèses à l'intention des responsables de la politique économique.

Le secrétariat du Conseil a la double mission d'assurer les services de greffe et d'économat et de réunir la documentation relative aux travaux du Conseil. Au fil des ans, il a développé cette seconde fonction. Ses études détaillées ont trait aux problèmes soumis à l'examen du Conseil, mais également à des sujets sur lesquels il estime qu'il faut attirer l'attention des interlocuteurs sociaux et des responsables politiques. De plus, le secrétariat publie régulièrement des notes d'information générale et des dossiers statistiques divers. Dans ce cadre, le secrétariat tire profit des relations privilégiées qu'il entretient avec les services d'études des institutions économiques nationales et internationales.

La *Lettre mensuelle socio-économique* s'inscrit dans la mission d'étude et de documentation du secrétariat. Celui-ci est seul responsable de son contenu.

Robert Tollet
Président

Luc Denayer
Secrétaire

Ton Harding
Secrétaire adjoint



CCE
Conseil Central de l'Economie

